



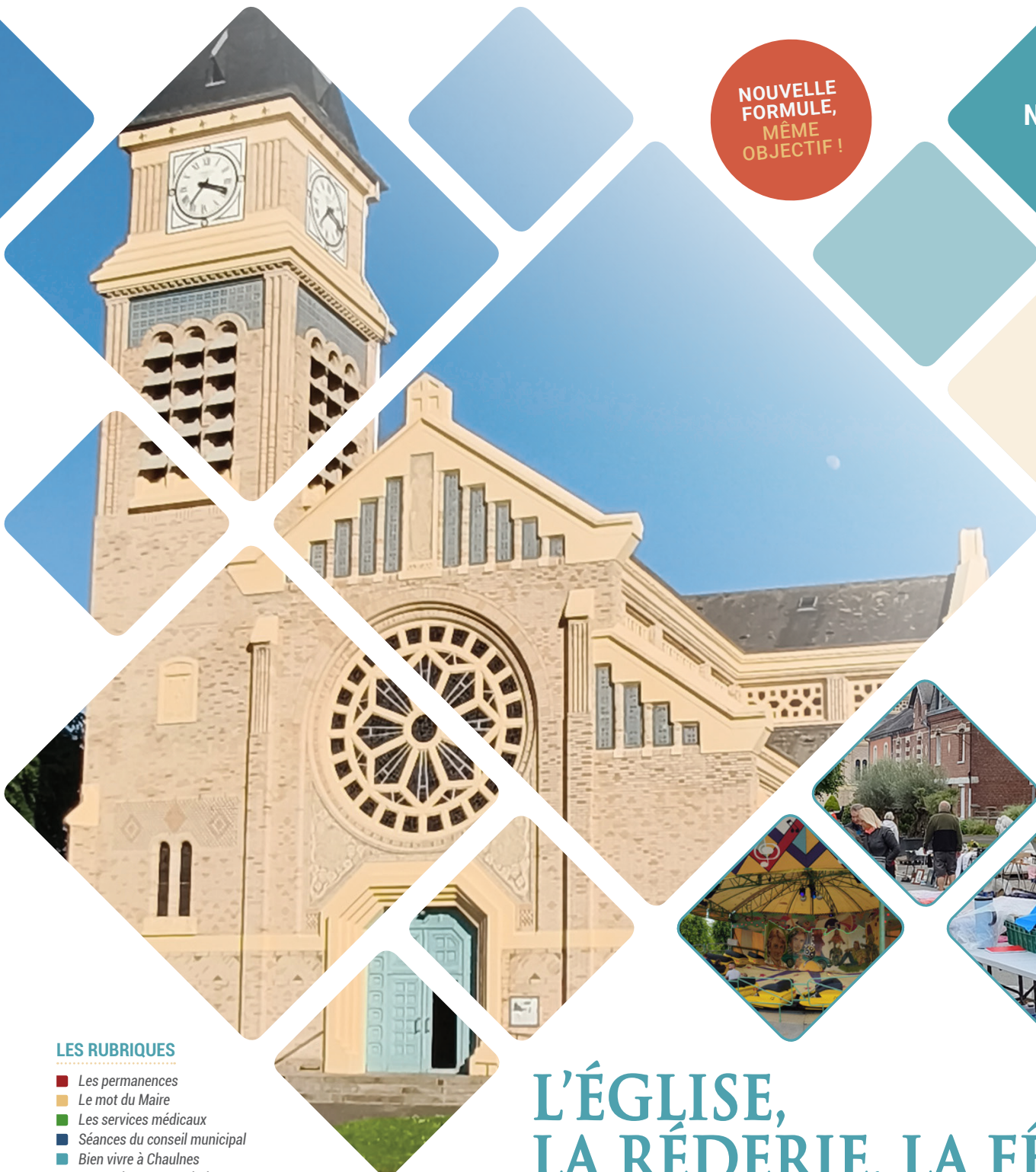
Commune de

Chaulnes

Avec vous

NOUVELLE
FORMULE,
MÊME
OBJECTIF !

N° 105
Juin
2026



LES RUBRIQUES

- Les permanences
- Le mot du Maire
- Les services médicaux
- Séances du conseil municipal
- Bien vivre à Chaulnes
- La parole aux associations
- Informations diverses
- Côté recettes
- Le coin des enfants
- Un peu d'Histoire

L'ÉGLISE, LA RÉDERIE, LA FÊTE

ÉVÉNEMENTS PASSÉS ET À VENIR

retour sur la réderie et la fête (page 34), visite guidée de l'église (page 35)





Votre mairie

7, rue des Lieutenants Terpraut et
Grenier 80320 CHAULNES

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi / mardi / jeudi / vendredi
08:30/12:00 • 13:30/17:00
Fermée le mercredi

CONTACTS

03.22.83.80.80
accueil@mairiechaulnes.fr
www.mairiechaulnes.fr

PAGE FACEBOOK

l'avenir de Chaulnes avec vous

POUR RENCONTRER :

(Sur rendez-vous)

LE MAIRE

M. Thierry LINÉATTE

LES ADJOINTS

M^{me} Nadège LATAPIE-COPÉ

Social / CCAS

M. Benoît GANCE

Bâtiment / Voirie

M^{me} Anne LEBRUN MERLIN

Communication / Environnement /
Logement

M. Arnaud NOBLÉCOURT

Culture et Loisirs

Conception et réalisation :

Mairie de Chaulnes

Prix :

Gratuit

Dépôt légal :

À parution

PERMANENCES EN MAIRIE :

MISSION LOCALE

M.E.E.F.

Santerre Haute Somme

Permanences le mardi de
14:00/16:45
Sur rendez-vous.

ASSOCIATION SAINT JEAN

Permanences :
Mardi & Vendredi :
09:00/10:30
Jeudi :15:30/17:00

PERMANENCE D'AVOCAT

Un vendredi par mois
de 14:00 à 16:00.
Sans rendez-vous
(renseignements en mairie).

CONCILIATEUR DE JUSTICE

En cours de recrutement.

A.C.P.G./C.A.T.M.

Nadège Latapie-Copé

Renseignements à l'accueil
de la mairie de Chaulnes.
06.85.37.41.96

RELAIS PETITE ENFANCE

Séverine Fareneau

Permanences rue Poulin
06.07.37.82.25
03.22.85.48.06
www.terredepicardie.fr
Permanences téléphoniques
de 13:00 à 14:30
le lundi et le vendredi.
Permanences physiques
sur rendez-vous.

ACCUEIL DE LOISIRS

Terre de Picardie

Inscriptions, renseignements :
<https://terredepicardie.fr/>
Rubrique : *Enfance-Jeunesse*
Contacts :
03.64.63.00.54
f.lhomme@terredepicardie.fr.

PAROISSE DE CHAULNES

1, rue des L^{ts} Terpraut et
Grenier 80320 CHAULNES
03.22.85.40.45
Horaires des permanences :
Mercredi & Vendredi :
09:30/11:00
Samedi : 10:30/11:30

LA CROIX ROUGE

**Unité locale
De Haute Picardie**

Permanence au local de la
Croix Rouge : 36, avenue
Roger Salengro à Chaulnes
(à côté du magasin Carrefour)
Le lundi de 14h30 à 15h30
(tous les 15 jours).





Madame, Mademoiselle, Monsieur,

le conseil municipal remercie les électeurs et électrices qui se sont déplacés le 15 mars dernier, afin de confier à ses 19 membres et ses 2 suppléants un nouveau mandat de 6 (ou 7 ?) ans. Certes, beaucoup n'ont pas voté, estimant que, avec une seule liste de candidats, " les jeux étaient faits ". Quoi qu'il en soit, nous continuerons à œuvrer pour toute la population chaulnoise. Ce mandat s'inscrit dans la continuité des programmes et dispositifs en cours, dans le but d'améliorer encore et sans cesse la qualité de vie de tous nos administrés.

La première décision forte de cette mandature est la création d'un poste de policier municipal, mesure devenue indispensable pour garantir la sécurité et la tranquillité de chacun. Trop d'incivilités en tous genres empoisonnent la vie de nombre d'entre vous, tout en sachant que cette mesure a forcément un coût pour les finances communales.

D'autant plus que, à peine les élections passées, une surprise très négative nous est parvenue de la part de l'Etat : en effet, au moment d'élaborer notre budget, notre attribution annuelle de dotations et compensations s'est vue amputée de... 65 000€ ! Rien que ça ! Toutes les communes sont soumises à ces ponctions, afin de renflouer les caisses de l'Etat. Qui paye ? Le contribuable bien sûr. Ainsi, pour la première fois depuis 18 ans, nous sommes contraints d'augmenter légèrement les taux d'imposition, augmentation qui ne couvre d'ailleurs pas les pertes évoquées ci-dessus. Ce sont aussi des projets qu'il faut ajourner ou lisser dans le temps. Ce n'est en tout cas pas comme ça qu'on relancera l'économie du pays. Cette décision n'est jamais facile à prendre, surtout quand elle n'amène pas un euro de plus en faveur des finances communales.

Je souhaite néanmoins terminer ce mot du Maire par une note positive : notre budget a été fortement influencé ces dernières années par les travaux de rénovation de l'église. La phase extérieure étant terminée, à la satisfaction de tous quant au résultat. Aussi, nous allons pouvoir nous consacrer à des réalisations de moindre envergure, qui verront le jour, comme je l'ai écrit plus haut, au rythme de nos finances. Soyez assurés de la pleine implication de votre équipe municipale pour les mener à bien.

Excellent été à toutes et à tous.

Thierry Linéatte
Maire de Chaulnes

LE CONSEIL MUNICIPAL

.....

LE MAIRE



Thierry LINÉATTE

LES ADJOINTS



Nadège LATAPIE-COPÉ



Benoit GANCE



Anne LEBRUN-MERLIN



Arnaud NOBLÉCOURT

LES CONSEILLERS



Philippe CHEVAL



Maryse HOCHART



Régis LECOT



Joaquim VILACA FERREIRA



Aïrès FERREIRA



Virginie MASSON



Xavier DUBERNARD



Grégory DEVAUX



Camille MOILET



Claire LECOT-ROBIT



Noémie SOARES



Thomas POULET



Emilie ABERBOUR



Amandine MENDY



Delphine LECLERCQ



Dominique CAPELLE

LES SUPPLÉANTS

Maison de santé

16 ter avenue Aristide Briand

Secrétariat du lundi au vendredi : 08:00/12:00 • 13:30/18:30

MÉDECINS GÉNÉRALISTES (Sur rendez-vous)

D^r Mylène FOUET-EMERY • 03.22.86.31.01

DU de gynécologie et de nutrition

D^r Antoine HOULLIER • 03.22.86.31.02

D^r Chella LEFOLLE • 03.22.86.31.03

DU de gynécologie et formation en hypnose et technique EMDR,
maître de stage pour les internes

D^r Benoît FAUSTIN • 03.22.86.31.01

D^r Charles CARLIER • 03.22.86.31.01

(consulte 3 jours par semaine)

INFIRMIER(E)S (Sur rendez-vous)

Cabinet infirmier de Chaulnes • 03.22.85.40.06

Estelle CAMPA, Agathe BRUYER, Odile SENECHAL,

Quentin SENECHAL, Mathylde LETURGIE

Permanences :

06:45/07:20 • 09:45/10:45 • 13:00/13:30

Pour les soins à domicile en semaine, dimanche et jours
fériés

Cabinet infirmier Haute-Picardie • 03.22.84.11.54

Daniel TAIX, Naomi FLEUREAU-BETINA.

Permanences :

Du lundi au vendredi :

07:00/07:30 • 09:30/09:50 • 17:30/18:00

Le samedi : 09:30/09:50

Pour les soins à domicile

OSTÉOPATHE (Sur rendez-vous)

Daniel TAIX • 07.61.54.53.05 (ou Doctolib)

ORTHOPTISTE

Noémie LASSELIN • 06.26.04.24.12 (le lundi am)

PÉDIATRE

D^r Perrine POIDEVIN

Rendez-vous à prendre sur Doctolib (deux fois par mois le
jeudi)

ORTHOPÉDISTES

D^r Maxime MENCIERE • 03.22.33.73.50

(Membres inférieurs)

De la clinique Pauchet Amiens, 1 jeudi par mois.

D^r Vittorio FERRARI • 03.22.33.72.30

(Membres supérieurs)

De la clinique Pauchet Amiens, 1 jeudi par mois.

ORL

Marine PERIA • 03.22.95.70.70

De la clinique Victor Pauchet (1 à 2 jeudis par mois)

ANGIOLOGUE

D^r Marie TOULEC • 03.22.33.71.40

De la clinique Pauchet Amiens, 2 mardis par mois.

GASTRO ENTÉROLOGUE (Sur rendez-vous)

D^r Marthe CHAVANCE-THELU • 03.22.91.57.24

De la clinique Pauchet Amiens, le mardi matin tous les 15 jours

CHIRURGIENS DENTISTES

40 rue Roger Salengro (sur rendez-vous)

D^r Hervé DELLACHERIE • 03.22.85.44.43

D^r Silya MOSTEFAOUI • 03.22.85.44.43

PHARMACIES

Flament-Vanysacker

16 bis, avenue Aristide Briand • 03.22.85.40.32

En semaine : 09:00/12:00 • 14:00/19:00

Le samedi : 09:00/12:30 • 14:00/17:00

Savary-Deblock

23, rue Odon Dumont • 03.22.85.40.07

En semaine : 09:00/12:00 • 14:00/19:00

Le samedi : 09:00/12:30 • 14:00/17:00

3237 Pour connaître la pharmacie de garde

ÉCHOGRAPHIE GÉNÉRALE ET DOPPLER

12, avenue Aristide Briand

D^r Hervé GUYOT • 09.79.59.23.85

AMBULANCES

Ambulances de Haute-Picardie

03.22.85.40.15 ou 06.99.40.40.15

24/24 • 7/7

Transports sanitaires assis ou couchés

INFIRMIÈRES DIPLÔMÉES D'ÉTAT

1, avenue Jean Jaurès

Marie HUET et Gladys POIDEVIN • 07.87.77.25.29

Soins à domicile ou en cabinet 7/7, sur rendez-vous

NATUROPATHE PRATICIENNE EN RÉFLEXOLOGIE

1, rue Odon Dumont

Amandine MENDY • 06.88.60.84.92

(consultation le lundi à la clinique Pauchet)

amendy.naturopathe@gmail.com

 amandine.et.sa.naturopathie

 Amandine & sa naturopathie

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DÉCEMBRE 2025

Date de convocation : 11 décembre 2025, affichée le jour même.

Étaient présents : M. Thierry Linéatte, Mme Nadège Latapie-Copé, M. Benoit Gance, Mme Anne Lebrun-Merlin, M. Claude Merlin, M. Philippe Cheval, Mme Maryse Hochart, M. Régis Lecot, M. Arnaud Noblécourt, M. Dominique Capelle, M. Aires Ferreira, Mme Virginie Masson, Mme Claire Lecot-Robit, M. Thomas Poulet, Mme Emilie Aberbour, M. Grégory Devaux.

Était excusé : M. Xavier Dubernard, pouvoir à M. Régis Lecot

Étaient absentes : Mme Géraldine Lefèvre, Mme Angéline Darras

Secrétaire de séance : Mme Anne Lebrun-Merlin

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal. Le quorum atteint, la séance débute à 18 h 00. Il déclare ensuite la séance ouverte.

Ordre du jour :

- Désignation d'un(e) secrétaire de séance ;
- Approbation du procès-verbal de la séance précédente ;
- Subvention DETR / vidéo-protection ;
- Transfert du dernier terrain du lotissement au BP communal ;
- Clôture du budget lotissement du tour de ville ;
- Contrat d'assurance des risques statutaires ;
- Nomination des agents recenseurs / recensement de la population ;
- Information :
 - point sur les parcelles ZP12 et ZP14

I. DÉSIGNATION D'UN(E) SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme Anne Lebrun-Merlin est nommée secrétaire de séance.

II. APPROBATION DU PROCÈS - VERBAL DU 24 NOVEMBRE 2025

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité. Monsieur le Maire passe ensuite à l'examen de l'ordre du jour.

III. SUBVENTION DETR / VIDÉO-PROTECTION

✓ **Délibération 322025 : demande de DETR vidéo protection**

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet de vidéoprotection de la commune. Pour un montant de travaux estimé à 155 536,06 € HT, correspondant au devis présenté par : Territoire d'Energie Somme.

Après en avoir délibéré :

L'assemblée délibérante adopte le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'État à hauteur de 40 % et arrête le plan de financement suivant (préciser pour chaque item le taux et le montant de la subvention calculé par application de ce taux au coût estimatif HT des travaux) :

- o Subvention État DETR 40 % : 62 214,42 €
- o Subvention conseil régional Hauts-de-France 20 % : 31 107,21 €
- o Subvention Territoire d'Energie Somme 20 % : 31 107,21 €

Part revenant au maître d'ouvrage :

- Fonds propres : 31 107,22 €

Vote : par 17 voix POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

Monsieur le Maire précise que, par rapport à la demande effectuée l'an dernier, quelques sites supplémentaires de pose de caméras ont été ajoutés.

Mme Claire Lecot – Robit : Quand seront installées les nouvelles caméras ?

M. Thierry Linéatte : Elles seront installées en 2026, dès que les accords de subventions nous seront parvenus, sachant qu'une demande doit aussi être faite à la région.

IV. TRANSFERT DU DERNIER TERRAIN DU LOTISSEMENT DU TOUR DE VILLE ET CLÔTURE DE CE BUDGET

✓ **Délibération 332025 : clôture du budget annexe du lotissement du Tour de Ville et acquisition du dernier terrain**

Vu

- le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2221-1 et suivants,
- l'instruction budgétaire et comptable M57,
- les délibérations relatives à la commercialisation des terrains dudit lotissement,
- le bilan financier du budget annexe,

Considérant

- que l'ensemble des lots du lotissement « Tour de Ville » a été vendu à l'exception d'un dernier terrain,
- que la commune souhaite procéder à l'acquisition de ce terrain pour un montant de 25 000 € TTC, soit 20 833,33 € HT,
- que cette acquisition permet la clôture définitive du budget annexe du lotissement,
- que le budget annexe sera clôturé une fois les opérations relatives aux stocks et opérations de fin de gestion d'un budget annexe passées,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

Article 1 – Acquisition du terrain

Décide d'acquérir le dernier terrain du lotissement « Tour de Ville » appartenant au budget annexe du lotissement, pour un montant de 25 000 € TTC, soit 20 833,33 € HT.

Article 2 – Imputation budgétaire

Dit que la dépense correspondante sera imputée :

en section d'investissement du budget principal de la commune,
au compte 2113 – Terrains aménagés autres que voirie

Article 3 – Opérations de clôture du budget annexe

Approuve les opérations de régularisation nécessaires à la clôture du budget annexe du lotissement « Tour de Ville », incluant :

la cession du terrain au budget principal,
les écritures de TVA afférentes,

Article 4 – Clôture du budget annexe

Décide la clôture définitive du budget annexe du lotissement « Tour de Ville » à l'issue de l'intégration de l'ensemble des opérations comptables et budgétaires correspondantes. La clôture sera effective au 31/12/2025.

Article 5 – Autorisation donnée au Maire

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote : par 17 voix POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

Monsieur le Maire précise que, après conseil de la trésorerie, le transfert du dernier terrain du lotissement vers le budget communal par acquisition, implique une opération dite « sincère ». Cela permet en effet de clore le budget lotissement sans qu'il y ait encore une parcelle à vendre sur ce budget. La vente ou toute autre destination de celle-ci sera imputée sur le budget communal.

V. CONTRATS D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

✓ **Délibération 342025 : Contrats d'assurance des risques statutaires**

Monsieur le Maire rappelle :

- que la commune a demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme de négocier un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du décret n°86-552 du 14 mars 1986 ;

Monsieur le Maire expose :

- que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme a communiqué à la commune les résultats la concernant.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré

- Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26 ;
- Vu le décret n° 86-552 du 4 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Décide

- Article 1 : d'accepter l'offre suivante établie par le courtier RELYENS SPS et CNP ASSURANCES dans le cadre de la mise en concurrence du contrat d'assurance groupe à adhésion facultative menée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme :

Durée du contrat : 5 ans (date d'effet du 01/01/2026 au 31/12/2030)

Agents Permanents (titulaires ou stagiaires) immatriculés à la CNRACL

Risques garantis : Accident de service/maladie professionnelle ; longue maladie/longue durée ; maternité/paternité/adoption ; maladie ordinaire, décès.

Conditions : taux 8,29 % / franchise : 10 jours pour la maladie ordinaire uniquement

Agents affiliés à l'IRCANTEC

Risques garantis : accident de service / maladie professionnelle ; maladies graves ; maternité/paternité/adoption ; maladie ordinaire.

Conditions : taux 0,90 % / franchise : 10 jours fermes en maladie ordinaire.

- Article 2 : La commune autorise Monsieur le Maire à signer les contrats d'adhésion en résultant.

Vote : par 17 voix POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

VI. NOMINATION ET RÉMUNÉRATION DES AGENTS RECENSEURS / RECENSEMENT DE LA POPULATION

✓ Délibération 352025 : *nomination et rémunération des agents recenseurs / recensement de la population*

Vu

- le Code général des collectivités territoriales,
- la notification de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) accordant à la commune une participation financière d'un montant de 3 616 € au titre du recensement de la population 2026,

Considérant

- que les opérations de recensement de la population se dérouleront du 15 janvier au 14 février 2026,
- que l'organisation matérielle et humaine du recensement relève de la responsabilité du Maire,
- qu'il convient de procéder à la nomination des agents recenseurs et de fixer les modalités de leur rémunération,
- que la participation financière versée par l'INSEE est destinée à couvrir les dépenses liées à la rémunération des personnels affectés au recensement des logements et des habitants,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

Article 1 : Nomination des agents recenseurs

Sont nommés agents recenseurs pour les opérations de recensement de la population 2026 :

Monsieur Jean-Luc Poutrain,

Madame Yveline Vibert,

Madame Francine Aubert,

Madame Delphine Leclercq.

Article 2 : Rémunération

La participation financière accordée par l'INSEE, d'un montant total de 3 616 €, sera répartie de manière égale entre les quatre agents recenseurs, cette somme incluant :

- les opérations de collecte des données auprès des logements et des habitants,
- la participation aux séances de formation obligatoires organisées dans le cadre du recensement.

Article 3 : Modalités de versement

La rémunération sera versée à l'issue des opérations de recensement, sous réserve de l'accomplissement effectif des missions confiées.

Article 4 : Autorisation

Monsieur le Maire est autorisé à signer :

- les actes de nomination correspondants,
- tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 5 : Crédits budgétaires

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal de l'exercice 2026.

Vote : par 17 voix POUR, 0 CONTRE, 1 ABSTENTION (pouvoir de M. Dubernard, celui-ci étant concerné familialement)

VII. INFORMATION : POINT SUR LES PARCELLES ZP12 ET ZP24

Lors d'une précédente réunion de conseil municipal avait été acté par délibération l'échange entre un propriétaire privé et la commune des parcelles ZP12 et ZP24 (en partie). La délibération a été examinée par le contrôle de légalité de la préfecture, qui nous impose le déclassement de la parcelle ZP12 via une enquête publique, la nomination d'un commissaire enquêteur,... Cette démarche entraînerait des frais importants à supporter par la commune. Au vu du faible impact de cet échange (un fossé d'eaux pluviales et un chemin utilisable uniquement par le propriétaire), et en commun accord avec ce même propriétaire, Monsieur le Maire propose de réaliser entre les deux parties une simple convention de servitude, comprenant une clause d'entretien des biens respectifs.

Le conseil municipal donne un avis favorable à cette proposition.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h45.

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 MARS 2026

.....

Date de convocation : 23 février 2026, affichée le jour même.

Étaient présents : M. Thierry Linéatte, Mme Nadège Latapie-Copé, M. Benoit Gance, Mme Anne Lebrun-Merlin, M. Philippe Cheval (jusqu'à 19h30), Mme Maryse Hochart, M. Régis Lecot, M. Dominique Capelle, M. Aires Ferreira, Mme Virginie Masson, Mme Claire Lecot-Robit, M. Thomas Poulet, Mme Emilie Aberbour, M. Grégory Devaux.

Étaient excusés :

- M. Claude Merlin avec pouvoir à M. Benoit Gance
- M. Arnaud Noblécourt avec pouvoir à M. Dominique Capelle
- M. Xavier Dubernard avec pouvoir à M. Régis Lecot
- Mme Angéline Darras avec pouvoir à Mme Anne Lebrun-Merlin

Était absente : Mme Géraldine Lefèvre

Secrétaire de séance : Mme Nadège Latapie-Copé

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal. Le quorum atteint, la séance débute à 18 h 40. Il déclare ensuite la séance ouverte.

Ordre du jour :

- Désignation d'un(e) secrétaire de séance ;
- Approbation du procès-verbal de la séance précédente ;
- Compte Financier Unique 2025 Commune ;
- Affectation du résultat 2025 – Commune ;
- Compte Financier Unique 2025 Lotissement du Tour de Ville ;
- Remboursement de frais ;
- Avance de subvention : AAE Chaulnes Football / OCLC ;
- Subvention Longue Paume : Tournoi Fédéral ;
- Contrat de dépiégeonnisation ;
- Convention « 30 Millions d'Amis ».

I. DÉSIGNATION D'UN(E) SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme Nadège Latapie-Copé est nommée secrétaire de séance.

II. APPROBATION DU PROCÈS - VERBAL DU 17 DÉCEMBRE 2026

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité. Monsieur le Maire passe ensuite à l'examen de l'ordre du jour.

III. COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 DE LA COMMUNE

Les dépenses et recettes pour l'année 2025 se présentent comme suit :

Dépenses de fonctionnement : 1 288 832,38 €

Recettes de fonctionnement : 1 522 625,47 €

Dépenses d'investissement : 1 905 856,26 €

Recettes d'investissement : 2 163 108,51 €

Les principaux éléments, déjà examinés en commission des finances, sont détaillés et justifiés ci-dessous :

Dépenses de fonctionnement :

Des efforts importants ont été réalisés sur le chapitre 011 ;

Les charges de personnel augmentent, notamment en raison du recrutement de contractuels pour pallier divers arrêts ;

Les opérations d'ordre de transfert entre sections connaissent une hausse ;

Les charges de gestion courante enregistrent une diminution.

Recettes de fonctionnement :

Les remboursements d'assurance statutaire sont conséquents, liés à un nombre important d'arrêts maladie ;

La fiscalité locale connaît des variations : la TASCOT diminue, une enseigne n'ayant pas réglé sa taxe sur les surfaces commerciales pour 2025, mais une régularisation est espérée en 2026 ;

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) continue de diminuer.

Dépenses d'investissement :

L'année 2025 est marquée par de nombreux investissements, notamment pour l'église, la signalétique et l'aménagement de l'espace paysager...

Recettes d'investissement :

La quasi-totalité des subventions 2025 a été perçue, soit 1 080 275,77 € contre 385 019,93 € en 2024, contribuant à une augmentation significative des recettes d'investissement.

✓ Délibération 012026 : Compte Financier Unique 2025 de la Commune

Sous la présidence provisoire de M. Philippe Cheval, doyen de l'assemblée, le Conseil Municipal examine le compte financier unique 2025 de la commune.

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Hors de la présence de M. Thierry LINEATTE, Maire, le Conseil Municipal :

- APPROUVE à l'unanimité le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Chaulnes ;
 - DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- Vote : par 17 voix POUR (dont 4 pouvoirs), 0 CONTRE, 0 ABSTENTION**

IV. AFFECTATION DU RÉSULTAT 2025 DE LA COMMUNE

✓ **Délibération 022026 : Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2025 - Commune**

Le Conseil Municipal,

- Après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2025 ;
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2025 ;
- Constatant que le compte financier unique présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2023	Virement à la SF	Résultat de l'exercice 2024	Restes à réaliser (Recettes Dépenses)	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
INV	-282 681,67 €		539 933,92 €	299 868,45€ 92 936,83€	- 206 931,62 €	50 320,63€
FCT	628 513,58€	628 513,58 €	233 793,09 €			233 793,09 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide

- d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024		233 793,09 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (C/1068)		- €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		233 793,09€
Total affecté au c/1068 (titre à émettre) :		- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement		
Pour mémoire INVESTISSEMENT / RESULTAT CUMULE AU 31/12/2025 y compris RAR		50 320,63 €
Ligne 001 : Déficit ou excédent à reporter en section d'investissement		257 252,25 €
Ligne 002 : Déficit ou excédent à reporter en section de fonctionnement (déduction c/1068)		233 793,09 €

Vote : par 18 voix POUR (dont 4 pouvoirs), 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

M. Philippe Cheval quitte la séance et donne pouvoir à M. Thierry Linéatte

V. COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 DU LOTISSEMENT DU TOUR DE VILLE

Monsieur le Maire présente le compte financier unique du Lotissement du Tour de Ville. Il est identique au compte administratif de l'année 2024 avec un déficit de fonctionnement de 77 726 € (valeur des terrains à

vendre) en fonctionnement et de 151 090 € en investissement (part communale restante sur les travaux réalisés pour la création de ce lotissement). Il y a, cette année, des recettes de fonctionnement qui correspondent à la vente des derniers terrains (58 186,05 €). Monsieur le Maire rappelle que ce budget est clôturé. Il y aura donc une intégration du résultat dans les comptes de la commune.

✓ **Délibération 032026 : Compte Financier Unique 2025 du Lotissement du Tour de Ville**

Sous la présidence provisoire de Mme Maryse Hochart, doyenne de l'assemblée, le Conseil Municipal examine le compte financier unique 2025 du Lotissement du Tour de Ville.

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Hors de la présence de M. Thierry LINEATTE, Maire, le Conseil Municipal

- APPROUVE à l'unanimité le Compte Financier Unique 2025 du Lotissement du Tour de Ville.

- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote : par 16 voix POUR (dont 4 pouvoirs), 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

VI. REMBOURSEMENT DE FRAIS

Délibération 042026 : Remboursement de frais avancés par un locataire / logement communal

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le bail de location du logement communal,

Considérant que des travaux relevant de la responsabilité du propriétaire ont été réalisés dans le logement communal;

Considérant que, pour permettre la réalisation rapide des travaux, la locataire a procédé à l'avance des frais correspondants ;

Considérant que le montant des dépenses engagées s'élève à 306,74 €, sur présentation des justificatifs ;

Après en avoir délibéré,

Décide

- D'autoriser le remboursement à la locataire de la somme de 306,74 €, correspondant aux frais qu'elle a avancés pour la réalisation des travaux dans le logement communal qu'elle loue ;
- De préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder au mandatement de cette dépense.

Vote : par 18 voix POUR (dont 5 pouvoirs), 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

VII. AVANCE DE SUBVENTION : AAE CHAULNES FOOTBALL / OCLC

Délibération 052026 : AAE Chaulnes Football – avance de subvention 2026

Sur proposition de Monsieur le Maire,

le Conseil Municipal, unanime, après en avoir délibéré

Décide

- D'allouer à l'AAE Chaulnes Football, une avance de 3 500 € sur la subvention 2026 ;
- Que les crédits seront inscrits au compte 65748.

Vote : par 16 voix POUR (dont 5 pouvoirs), 0 CONTRE, 2 ABSTENTIONS

Délibération 062026 : OCLC – avance de subvention 2026

Sur proposition de Monsieur le Maire,

le Conseil Municipal, unanime, après en avoir délibéré

Décide

- D'allouer à l'OCLC, une avance de 3 500 € sur la subvention 2026 ;
- Que les crédits seront inscrits au compte 65748.

Vote : par 16 voix POUR (dont 5 pouvoirs), 0 CONTRE, 2 ABSTENTIONS

M. le Maire rappelle que ces avances sont demandées chaque année par ces associations, leur permettant de provisionner leur budget en attendant le solde des subventions.

Mme Claire Lecot informe que les dernières dettes laissées par l'ancien bureau du club de football sont en cours de règlement. Il ne reste plus qu'une dette envers un caviste, pour laquelle une procédure devant le tribunal a été engagée. L'ensemble des autres dettes aura été apuré dans un délai de sept mois.

Monsieur le Maire félicite le club pour le travail réalisé, tout en regrettant que ces sommes aient dû être consacrées au règlement d'anciennes dettes. Il souligne que cet argent aurait pu être utilisé pour soutenir les projets du club actuel si le budget avait été correctement géré sur l'exercice 2024-2025.

VIII. SUBVENTION LONGUE PAUME : TOURNOI FÉDÉRAL DE LA JEUNESSE PAUMISTE

Délibération 072026 : Longue Paume – subvention pour l'organisation du tournoi fédéral

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la demande de subvention présentée par l'association de la Longue Paume dans le cadre de l'organisation d'un tournoi fédéral ;

Après en avoir délibéré,

Décide

- D'attribuer à l'association de la Longue Paume une subvention d'un montant de 1500€ pour l'organisation du tournoi fédéral ;
- De préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder au versement de cette subvention.

Vote : par 18 voix POUR (dont 5 pouvoirs), 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

IX. CONTRAT DE DÉPIGEONNISATION

En 2025, environ 2 000 pigeons ont été éradiqués, mais la présence de ces nuisibles demeure encore sur la commune. Monsieur le Maire propose de reconduire le contrat pour l'année 2026, pour un montant de 300 € TTC. L'intervenant se déplace généralement une fois par mois, souvent le week-end ou en soirée, et intervient également pour la gestion des frelons. Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de renouveler ce contrat.

X. CONVENTION « 30 MILLIONS D'AMIS »

Monsieur le Maire rappelle que la commune avait sollicité la Fondation 30 Millions d'Amis en 2025 afin de conclure une convention relative à la stérilisation et à l'identification des chats libres.

La campagne relative à la Convention Chats Libres pour l'année 2026 est désormais ouverte. Cette année, la fondation prendra en charge l'intégralité du budget, dans la limite des tarifs conventionnés.

Monsieur le Maire propose donc de présenter une nouvelle demande de conventionnement pour l'année 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2026

Date de convocation : 31 mars 2026, affichée le jour même.

Étaient présents : M. Thierry Linéatte, Mme Nadège Latapie-Copé, M. Benoit Gance, Mme Anne Lebrun-Merlin, M. Arnaud Noblécourt, M. Philippe Cheval, M. Régis Lecot, M. Joaquim Vilaca Ferreira, M. Aires Ferreira, Mme Virginie Masson, M. Xavier Dubernard, M. Grégory Devaux, Mme Noémie Soares, Mme Claire Lecot-Robit, Mme Amandine Mendy, M. Thomas Poulet, Mme Camille Moilet.

Étaient excusés : M. Maryse Hochart avec pouvoir à M. Thierry Linéatte
Mme Emilie Aberbour avec pouvoir à Mme Claire Lecot - Robit

Secrétaire de séance : Mme Nadège Latapie-Copé

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal. Le quorum atteint, la séance débute à 18 h. Il déclare ensuite la séance ouverte.

Ordre du jour :

- Désignation d'un(e) secrétaire de séance ;
- Approbation du procès-verbal de la séance précédente ;
- Délégations au maire et aux adjoints ;
- Indemnités du maire et des adjoints ;
- Composition de la commission d'appel d'offres ;
- Composition de la commission administrative du CCAS ;
- Composition des commissions communales ;
- Désignation des délégués intercommunaux : SIEP, TE80 ;
- Désignation des délégués AGEDI et CNAS ;
- Délégation de l'exercice du droit de préemption urbain par la commune auprès de Terre de Picardie.

I. DÉSIGNATION D'UN(E) SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme Nadège Latapie-Copé est nommée secrétaire de séance.

II. APPROBATION DU PROCÈS - VERBAL DU 2 MARS 2026

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité. Monsieur le Maire passe ensuite à l'examen de l'ordre du jour. Il est rappelé que la séance du conseil municipal fera l'objet d'un enregistrement audio, réalisé aux seules fins de rédaction du procès-verbal et de bonne tenue des débats.

III. DÉLÉGATIONS AU MAIRE ET AUX ADJOINTS

1. Délégations au Maire

✓ Délibération 112026 : Délégations au Maire

M. le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22 et L.2122-23) permettent au conseil municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences. Exemples : réalisation de lignes de trésorerie, admissions en non-valeurs, autorisations d'urbanisme, adhésion aux associations dont la commune est membre, droit de préemption, ...

Vote : par 19 voix POUR (dont 2 pouvoirs), 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

2. Délégations aux adjoints :

Le Maire informe le conseil municipal que, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et dans le cadre de l'organisation des services communaux, il sera procédé, par arrêtés individuels, à la définition des délégations de fonctions et de signature consenties aux adjoints au Maire. Il est précisé qu'aucune délibération spécifique n'est requise à cet effet, les délégations relevant de la compétence du Maire.

En conséquence, les arrêtés suivants seront pris :

- Mme Nadège LATAPIE COPE se voit confier une délégation portant sur les affaires communales ainsi que sur les affaires sociales, incluant notamment le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Cette délégation s'accompagne d'une délégation de signature pour l'ensemble des actes, documents et correspondances relevant de son champ de compétences.
- M. Benoît GANCE se voit attribuer une délégation couvrant les finances communales, l'urbanisme, les bâtiments communaux ainsi que la voirie. Cette délégation est assortie d'une délégation de signature lui permettant d'engager les actes et documents administratifs afférents aux domaines précités.
- Mme Anne LEBRUN MERLIN reçoit délégation pour la communication communale, l'environnement ainsi que le logement. Cette délégation comprend également une délégation de signature pour les actes relevant de ces domaines de compétence.
- M. Arnaud NOBLÉCOURT se voit confier une délégation relative à l'organisation et au suivi des manifestations à vocation culturelle, sportive et de loisirs, assortie d'une délégation de signature pour les actes correspondants.

Le conseil municipal prend acte de ces informations.

IV. INDEMNITÉS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

✓ Délibération 122026 : Indemnités du Maire et des Adjointes

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2123-20 à 2123-24,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026 constatant l'élection du maire et de 4 adjoints,

Vu les arrêtés municipaux en date du 7 avril 2026 portant délégation de fonctions à Mesdames Nadège LATAPIE COPE, Anne LEBRUN MERLIN, Messieurs Benoit GANCE, Arnaud NOBLECOURT, les 4 adjoints,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Considérant que pour la commune compte 1 994 habitants,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Décide

de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire et des adjoints comme suit :
Taux en % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Maire : 40.5% de l'indice 1027 (taux maxi : 55,7%)

Adjointes : 15 % de l'indice 1027 (taux maxi : 21,38 %)

Le montant maximum des crédits ouverts au budget de la commune, pour le financement des indemnités de fonctions du Maire et des adjoints, est égal au total de l'indemnité maximale du Maire et du produit de 15 % par le nombre d'adjoints.

Les indemnités de fonctions sont payées mensuellement.

Vote : par 19 voix POUR (dont 2 pouvoirs), 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

Le Maire et les adjoints ont exprimé leur volonté de ne pas bénéficier d'une revalorisation. L'indemnité correspond à celle d'une commune située entre 500 et 1000 habitants. Par ailleurs, le Maire indique ne pas être favorable à l'instauration de la prime exceptionnelle évoquée par les pouvoirs publics. Il précise qu'en cas de versement effectif de cette prime, celle-ci serait intégralement reversée sous forme de don au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

V. COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

✓ Délibération 132026 : Composition de la commission d'appel d'offres

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1411-5 et L.2121-21,

Vu le Code de la commande publique,

Considérant qu'il convient de procéder à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres,

Après en avoir délibéré,

Article 1 : Composition de la CAO

La Commission d'Appel d'Offres est composée du Maire, Président de droit, et de 3 membres titulaires élus parmi les conseillers municipaux, ainsi que de 3 membres suppléants.

Article 2 : Modalités de vote

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de procéder à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres à main levée, conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du CGCT.

Article 3 : Élection des membres

Sont élus :

Membres titulaires :

M. Arnaud Noblécourt : 19 voix

M. Philippe Cheval : 19 voix

Mme Maryse Hochart : 19 voix

Membres suppléants :

M. Benoit Gance : 19 voix

Mme Noémie Soares : 19 voix

Mme Nadège Latapie-Copé : 19 voix

Vote : par 19 voix POUR (dont 2 pouvoirs), 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

VI. COMPOSITION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DU CCAS

✓. Délibération 142026 : Election des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L 123-6 et R 123-7 et suivants,

Le Centre Communal d'Action Sociale, est un établissement public administratif communal. Il est régi par le Code de l'Action Sociale et des Familles. Le conseil d'administration du CCAS comprend :

- Le Maire, Président de droit,
- 8 membres au maximum élus en son sein par le conseil municipal au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel. Le scrutin est secret,
- 8 membres au maximum nommés par le Maire parmi les personnes non membres du Conseil Municipal.

Il appartient au Conseil Municipal de fixer le nombre des membres du conseil d'administration, dans la limite de 16. Monsieur le Maire propose de fixer à 14 les membres du conseil d'administration du CCAS (7 membres élus parmi les conseillers municipaux, 7 membres désignés par le Maire).

Le Conseil Municipal, unanime, après en avoir débattu,

Décide

- De fixer à 14 le nombre des membres du conseil d'administration du C.C.A.S. (7 membres élus parmi les conseillers municipaux et 7 membres désignés par le Maire).
- de procéder à la désignation des 7 membres du conseil municipal appelés à siéger au sein du conseil d'administration. La liste de candidats suivante a été présentée :
Nadège LATAPIE COPE
Virginie MASSON
Claire LECOT-ROBIT
Maryse HOCHART
Aires FERREIRA
Emilie ABERBOUR
Noémie SOARES

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de procéder à l'élection des membres du conseil d'administration du CCAS à main levée, conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

Ont été proclamés membres du conseil d'administration :

Nadège LATAPIE COPE : 19 voix

Virginie MASSON : 19 voix

Claire LECOT-ROBIT : 19 voix

Maryse HOCHART : 19 voix

Aïres FERREIRA : 19 voix

Emilie ABERBOUR : 19 voix

Noémie SOARES : 19 voix

La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité et notifiée aux intéressés.

Vote : par 19 voix POUR (dont 2 pouvoirs), 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

VII.COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES

✓ **Délibération 152026 : Constitution des commissions communales**

Le Conseil Municipal de Chaulnes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la proposition de Monsieur le Maire de constituer plusieurs commissions municipales,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide

De fixer ainsi qu'il suit la dénomination des différentes commissions municipales :

- commission finances
- commission bâtiments/voirie/habitat
- commission communication - environnement
- commission animation, culture, loisirs, vie associative

Désigne les conseillers municipaux membres des différentes commissions :

Commission finances : Thierry LINEATTE – Benoît GANCE – Camille MOILET – Thomas POULET – Régis LECOT – Grégory DEVAUX

Commission bâtiments / voirie / habitat : Thierry LINEATTE – Benoît GANCE – Philippe CHEVAL – Régis LECOT – Maryse HOCHART – Claire LECOT-ROBIT – Xavier DUBERNARD – Camille MOILET – Joaquim VILACA FERREIRA – Noémie SOARES

Commission communication – environnement : Thierry LINEATTE – Anne LEBRUN MERLIN – Régis LECOT – Virginie MASSON – Xavier DUBERNARD – Delphine LECLERCQ – Grégory DEVAUX – Aïres FERREIRA – Amandine MENDY

Commission animation culture loisirs vie associative : Arnaud NOBLECOURT – Delphine LECLERCQ – Joaquim VILACA FERREIRA – Grégory DEVAUX – Xavier DUBERNARD

Vote : par 19 voix POUR (dont 2 pouvoirs), 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

VIII. DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS INTERCOMMUNAUX : SIEP, TE80

1. SIEP :

✓ **Délibération 162026 : Election des délégués au SIEP du Santerre**

Monsieur le Maire expose :

- Vu les articles L.5211-6 à L. 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les statuts du SIEP du Santerre,
- Considérant qu'il convient d'élire un délégué et un délégué suppléant, afin de représenter la commune de Chaulnes au sein de l'assemblée délibérante du SIEP du Santerre,
- Considérant que se présentent à la candidature de représentants de la commune au sein du SIEP du Santerre : M. Philippe CHEVAL et M. Thierry LINEATTE,

Le Conseil Municipal, unanime, après en avoir délibéré,

Décide

- d'élire M. Philippe CHEVAL en tant que représentant de la commune de Chaulnes au sein de l'organe délibérant du SIEP du Santerre ;

- d'élire M. Thierry LINEATTE en tant que délégué suppléant au sein de l'organe délibérant du SIEP du Santerre.

Vote : par 19 voix POUR (dont 2 pouvoirs), 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

2. TE80 :

✓ **Délibération 172026 : Désignation des délégués de la commune de Chaulnes à TE80**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de TE80 (Territoire d'Énergie Somme),

Considérant qu'il convient de désigner des représentants de la commune au sein du secteur géographique de TE80 auquel elle est rattachée,

Considérant que ces délégués doivent être issus du nouveau Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Décide

Article 1 : Sont désignés en qualité de délégués de la commune au secteur géographique de TE80 :

M. Thierry LINEATTE

M. Benoit GANCE

Article 2 : Cette désignation est effectuée sans ordre de priorité.

Article 3 : Les délégués ainsi désignés représenteront la commune au sein du secteur géographique de TE80 pour la durée de leur mandat.

Vote : par 19 voix POUR (dont 2 pouvoirs), 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

IX. DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AGEDI, COMITÉ DE JUMELAGE ET CNAS

1. AGEDI :

✓ **Délibération 182026 : Désignation des représentants de la commune de Chaulnes à l'Assemblée Spéciale du syndicat mixte AGEDI**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-7 ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte AGEDI, et notamment les dispositions relatives à la composition de l'Assemblée Spéciale ;

Considérant que chaque membre adhérent du Syndicat Mixte AGEDI doit désigner un représentant ainsi qu'un suppléant appelés à siéger au sein de l'Assemblée Spéciale ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune de Chaulnes au sein de l'Assemblée Spéciale du Syndicat Mixte AGEDI ;

Monsieur le Maire expose que, du fait de l'adhésion de la commune au Syndicat Mixte AGEDI, le conseil municipal doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant afin de permettre à la commune de participer aux réunions de l'Assemblée Spéciale, notamment pour prendre part à la désignation des membres du Comité Syndical et aux débats portant sur les orientations du Syndicat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DÉSIGNE en qualité de représentant titulaire : M. Thierry LINEATTE, Maire

DÉSIGNE en qualité de représentant suppléant : Mme Nadège LATAPIE COPE, maire- adjointe.

PRÉCISE que ces représentants exerceront leur mandat pour la durée du mandat en cours.

AUTORISE Monsieur le Maire à notifier la présente délibération au Syndicat Mixte AGEDI et à accomplir les formalités nécessaires à sa transmission au contrôle de légalité.

Vote : par 19 voix POUR (dont 2 pouvoirs), 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

2.Comité de Jumelage :

✓ Délibération 192026 : Désignation des délégués au Comité de Jumelage

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à la désignation des délégués au Comité de Jumelage.

Le Conseil Municipal, unanime, après en avoir délibéré

Décide

- De désigner M. Philippe CHEVAL en tant que délégué titulaire au Comité de Jumelage et Mme Claire LECOT - ROBIT en tant que déléguée suppléante.

Vote : par 19 voix POUR (dont 2 pouvoirs), 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

3.CNAS :

✓ Délibération 212026 : Désignation des délégués au CNAS (Comité National d'Action Sociale)

Vu :

- le Code général des collectivités territoriales,
- l'adhésion de la commune de Chaulnes au Comité National d'Action Sociale (CNAS),
- la nécessité de désigner les délégués représentant la collectivité au sein du CNAS,

Considérant :

Que le CNAS demande la désignation :

- d'un délégué élu,
- d'un délégué agent,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Décide :

de désigner en qualité de délégué élu :

- M. Thierry LINEATTE

de désigner en qualité de délégué agent :

- Mme Alice TOUGARD

Vote : par 19 voix POUR (dont 2 pouvoirs), 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

X. DÉLÉGATION DE L'EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN PAR LA COMMUNE AUPRÈS DE TERRE DE PICARDIE

✓ Délibération 202026 : Demande de délégation de l'exercice du droit de préemption urbain par la commune de Chaulnes auprès de la communauté de communes TERRE DE PICARDIE.

Le Conseil Municipal,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121 29, L. 2122 22 et L. 2122 23 relatifs aux attributions du Conseil Municipal et aux délégations données au Maire ;

VU le code de l'urbanisme,

VU le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal approuvé le 15/01/2026, opposable sur le territoire communal, délimitant les zones urbaines (zones U) et à urbaniser (zones AU) dans lesquelles le droit de préemption urbain est ou peut être institué ;

VU les statuts de la communauté de communes TERRE DE PICARDIE approuvés par arrêté préfectoral en date du 13 mai 2024 conférant à l'EPCI la compétence en matière de plan local d'urbanisme et, par suite, compétence de plein droit en matière de droit de préemption urbain ;

VU la délibération de la communauté de communes TERRE DE PICARDIE n°2026-003 en date du 15/01/2026 instituant le droit de préemption urbain sur les zones U et AU du PLUi, hors périmètre de la ZAC Haute Picardie, couvrant tout ou partie du territoire de la commune de Chaulnes ;

VU la délibération antérieure de la commune n°172020 en date du 8 juin 2020, portant délégation au maire

de l'exercice des droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire ;

VU l'exposé du maire ;

Après en avoir délibéré,

CONSIDÉRANT que la communauté de communes TERRE DE PICARDIE est titulaire du droit de préemption urbain sur le territoire de la commune de Chaulnes, en vertu de sa compétence de plein droit en matière de plan local d'urbanisme et de la délibération n°2026-003 du 15/01/2026 instituant le DPU sur les zones U, AU du PLUi de la commune ;

CONSIDÉRANT que la commune de Chaulnes souhaite assurer, au plus près des enjeux locaux, le contrôle des mutations foncières situées dans le périmètre communal afin de :

- mettre en œuvre un projet urbain,
- une politique locale de l'habitat,
- organiser le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques, favoriser le développement des loisirs et du tourisme,
- réaliser des équipements collectifs
- lutter contre l'insalubrité et l'habitat indigne ou dangereux,
- permettre le renouvellement urbain,
- sauvegarder ou mettre en valeur le patrimoine bâti ou non bâti.

CONSIDÉRANT qu'il est, dans ce contexte, opportun que l'exercice du droit de préemption urbain, aujourd'hui détenu par TERRE DE PICARDIE puisse être délégué à la commune sur un périmètre précisément défini, afin de garantir la réactivité et la proximité de la décision tout en respectant les objectifs fixés au niveau inter-communal ;

CONSIDÉRANT que l'article L. 213 3 du code de l'urbanisme permet au titulaire du droit de préemption de déléguer ce droit à une autre collectivité territoriale, en fixant le périmètre et, le cas échéant, la durée et les objectifs de la délégation, les biens ainsi acquis entrant dans le patrimoine du délégataire ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, en conséquence, de solliciter formellement TERRE DE PICARDIE, la délégation de l'exercice du droit de préemption urbain sur le périmètre défini à l'article 1^{er} de la présente délibération, et de préciser les modalités d'exercice de ce droit par la commune, y compris la délégation au maire ;

Cette délégation porterait sur toutes les aliénations soumises au droit de préemption urbain au sens des articles L. 213 1 et L. 213 1 1 du code de l'urbanisme, situées dans ledit périmètre.

Le Conseil Municipal charge le Maire de notifier la présente délibération au président de TERRE DE PICARDIE et au préfet du département, et de prendre toutes mesures utiles à son exécution.

Vote : par 19 voix POUR (dont 2 pouvoirs), 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2026

.....

Date de convocation : 15 avril 2026, affichée le jour même.

Étaient présents : M. Thierry Linéatte, Mme Nadège Latapie-Copé, M. Benoit Gance, Mme Anne Lebrun-Merlin, M. Arnaud Noblécourt, M. Philippe Cheval, Mme Maryse Hochart, M. Régis Lecot, M. Joaquim Vilaca Ferreira, M. Aires Ferreira, Mme Virginie Masson, M. Xavier Dubernard, M. Grégory Devaux, Mme Noémie Soares, Mme Claire Lecot-Robit, Mme Amandine Mendy, M. Thomas Poulet, Mme Emilie Aberbour (à partir de 19h) Mme Camille Moilet.

Était excusée : Mme Emilie Aberbour (avant 19h) avec pouvoir à Mme Claire Lecot-Robit

Secrétaire de séance : Mme Anne Lebrun - Merlin

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal. Le quorum atteint, la séance débute à 18 h. Il déclare ensuite la séance ouverte.

Ordre du jour :

- Désignation d'un(e) secrétaire de séance ;
- Approbation du procès-verbal de la séance précédente ;
- Vote des taux des impôts directs locaux ;
- Budget primitif 2026 ;
- Fongibilité des crédits ;
- Création du poste de policier municipal ;
- Renouvellement des membres de la commission de contrôle de la liste électorale.

I. DÉSIGNATION D'UN(E) SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme Anne Lebrun-Merlin est nommée secrétaire de séance.

II. APPROBATION DU PROCÈS - VERBAL DU 7 AVRIL 2026

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité. Monsieur le Maire passe ensuite à l'examen de l'ordre du jour.

III. VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'état de notification n°1259 ainsi que les éléments financiers relatifs à l'évolution des ressources de la commune. Il attire particulièrement l'attention des membres du conseil sur la baisse significative des allocations compensatrices (-50 000 €) et de la Dotation Globale de Fonctionnement (-14 000 €), impactant de manière notable l'équilibre des recettes de fonctionnement de la collectivité.

Dans ce contexte, et afin de préserver la capacité d'autofinancement de la commune, Monsieur le Maire indique avoir sollicité le comptable public afin d'établir trois simulations d'évolution des taux de fiscalité locale, correspondant à différents niveaux de produits fiscaux supplémentaires :

- une première simulation permettant un produit supplémentaire d'environ 20 000 €,
- une deuxième simulation permettant un produit supplémentaire d'environ 40 000 €,
- une troisième simulation permettant un produit supplémentaire d'environ 60 000 €.

Après examen de ces différentes hypothèses, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, sur avis de la commission des finances, de retenir la simulation intermédiaire, permettant un produit fiscal supplémentaire d'environ 40 000 €.

Monsieur le Maire rappelle qu'il n'a, jusqu'à présent, pas procédé à une augmentation des taux d'imposition communaux depuis 2008. Il souligne toutefois que la situation financière actuelle de la collectivité, marquée notamment par cette baisse des compensations et dotations de l'État, l'amène à proposer cette évolution nécessaire afin de garantir la pérennité des services publics locaux et de maintenir l'équilibre budgétaire.

M. Régis Lecot prend la parole pour apporter des précisions relatives à l'impact de la fiscalité locale sur les administrés et les recettes de la commune. Il rappelle tout d'abord que les bases fiscales feront l'objet d'une revalorisation forfaitaire de 0,8 % (réévaluation légale). À partir de cette donnée, il indique avoir procédé à plusieurs simulations pour évaluer l'effort demandé aux contribuables.

M. Lecot expose ensuite son analyse des différents scénarios présentés par les services du comptable public. Il souligne que la "Simulation n°3" (60 000 €) lui apparaît comme la plus équilibrée et la plus opportune pour la gestion communale. Bien que cette simulation implique une hausse, elle reste mesurée lorsqu'on la cumule à la revalorisation des bases.

En conclusion, M. Lecot propose de se prononcer en faveur de cette troisième simulation lors du vote des taux, la jugeant nécessaire à la santé financière de la commune.

Monsieur le Maire prend acte de l'analyse développée par M. Lecot, mais tient à rappeler à l'assemblée, et plus particulièrement à M. Lecot, que ces différentes hypothèses ont fait l'objet d'une étude approfondie lors de la dernière Commission des Finances, dont M. Lecot est membre actif. Laquelle commission proposait de retenir la simulation 2 (40 000 €).

M. Cheval souhaite exprimer son ressenti face à l'arbitrage budgétaire proposé. Il souligne d'emblée qu'augmenter la pression fiscale n'est jamais une décision agréable pour un élu, mais qu'il convient de regarder la réalité des finances locales avec lucidité.

Il articule son propos autour de plusieurs points de tension :

- Le désengagement de l'État : M. Cheval déplore la baisse constante des dotations et l'érosion des compensations fiscales. Il rappelle que la commune subit les décisions de la Loi de Finances, notamment la suppression de la taxe d'habitation, qui crée une véritable défaillance dans le système de financement des collectivités. Selon lui, les élus locaux se sentent aujourd'hui « opprimés » par un cadre étatique de plus en plus contraignant.
- L'impact de l'inflation : Il s'inquiète du coût des fluides (combustibles, carburants) qui ampute les capacités de la commune. Malgré les efforts constants pour réduire le chapitre 011 (charges à caractère général) et « serrer les boulons » sur les affaires courantes, les économies ne suffisent plus à compenser l'envolée des prix.
- La nécessité de l'autofinancement : Pour M. Cheval, la hausse des taux est un mal nécessaire pour le bien des administrés. Il rappelle que sans un taux d'épargne solide, la commune ne pourra plus investir. Les subventions ne suffisant jamais à couvrir l'intégralité des projets, l'autofinancement reste le seul levier pour envisager l'avenir.
- Un positionnement partagé : Bien qu'il se dise « le cœur serré » à l'idée d'augmenter les impôts, il admet que l'analyse de M. Lecot (Simulation n°3) est pertinente pour compenser intégralement les pertes de recettes. Toutefois, par esprit de cohérence et de solidarité avec le travail préparatoire, il indique qu'il se ralliera à l'avis de la Commission Finances (Simulation n°2).

Il conclut en notant avec un certain fatalisme que, quelle que soit l'ampleur de la hausse — qu'elle soit modérée ou plus marquée — les critiques des contribuables seront les mêmes, alors que les marges de manœuvre de la municipalité sont de plus en plus réduites.

✓ **Délibération 252026 : Vote des taux des impôts directs locaux**

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté depuis 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Monsieur le Maire propose de fixer les taux des impôts directs locaux comme suit :

	2026	2025
> Taxe d'habitation	11,94 %	11,47%
> Taxe foncière sur les propriétés bâties	30,72 %	29,50%
> Taxe foncière sur les propriétés non bâties	12,40 %	11,91%
> Contribution foncière des Entreprises	11,34 %	10,89%

Le Conseil Municipal,

- Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,
 - Vu les dispositions de l'article 1636 B sexies I.4 du CGI permettant aux communes dont le taux de TH déterminé dans les conditions de droit commun est inférieur à 75% de la moyenne constatée pour cette taxe l'année précédente dans l'ensemble des communes du Département, de le majorer dans cette limite, sans que l'augmentation du taux soit supérieure à 5% de cette moyenne,
- Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide

- De fixer les taux suivants de fiscalité directe locale pour l'année 2026 :

> Taxe d'habitation	11,94 %
> Taxe foncière sur les propriétés bâties	30,72 %
> Taxe foncière sur les propriétés non bâties	12,40 %
> Contribution foncière des Entreprises	11,34 %

- De charger Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre, via la plate-forme « démarches simplifiées », l'état 1259, dûment complété et visé, ainsi qu'une copie de la présente délibération et de son accusé-réception au titre du contrôle de légalité.

Vote : par 16 voix POUR, 3 CONTRE, 0 ABSTENTION

IV. BUDGET PRIMITIF 2026

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les grandes lignes du Budget Primitif pour l'exercice 2026. Ce budget s'équilibre, en section de fonctionnement comme en section d'investissement, à hauteur des prévisions présentées.

1. Section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'établit en équilibre à la somme de 1 572 857,09 €. Monsieur le Maire détaille l'évolution des principaux postes de dépenses par rapport à l'exercice précédent :

- Chapitre 011 (Charges à caractère général) : Ce poste s'élève à 309 350 € (contre 299 100 € en 2025). Cette augmentation reflète la hausse des coûts des fluides et des fournitures malgré les efforts de gestion.
- Chapitre 012 (Charges de personnel) : Il s'établit à 760 300 € (contre 719 300 € en 2025). Concernant l'augmentation sensible du Chapitre 012 (passant de 719 300 € à 760 300 €), Monsieur le Maire apporte des précisions sur les deux facteurs principaux expliquant cette évolution de 41 000 € :
 - Le renforcement de la sécurité publique : Monsieur le Maire rappelle l'arrivée prochaine d'un policier municipal au sein de la collectivité. Cette création de poste répond à une volonté de renforcer la présence de proximité et la tranquillité publique. Le budget 2026 intègre donc la charge salariale correspondante pour cette nouvelle recrue.
 - L'incidence des arrêts maladie : Le budget a également été ajusté pour faire face à la réalité de l'absentéisme pour raison de santé. Monsieur le Maire explique que la commune doit absorber le coût du maintien de salaire des agents en arrêt, tout en finançant, le cas échéant, les nécessités de remplacement pour assurer la continuité des services.

Monsieur le Maire conclut que cette enveloppe, bien qu'en hausse, est une estimation prudente et nécessaire pour couvrir à la fois les engagements nouveaux en matière de sécurité et les aléas liés à la gestion des ressources humaines.

- Chapitre 014 (Atténuations de produits) : Une légère baisse est à noter avec 81 160 € prévus (contre 81 800 € en 2025).
 - Chapitre 65 (Autres charges de gestion courante) : Ce poste est en diminution à 171 681,95 € (contre 178 986,30 € en 2025).
 - Chapitre 66 (Charges financières) : Le coût de la dette s'élève à 28 000 € (contre 27 000 € en 2025).
- En dehors des évolutions notables des chapitres 011 et 012, aucun changement majeur n'est à signaler sur les autres chapitres budgétaires.

2. Section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 619 375,23 €.

Monsieur le Maire précise que l'exercice 2026 sera marqué par une certaine prudence en matière de nouveaux projets. L'effort principal d'investissement sera consacré à la finalisation des opérations engagées, et plus particulièrement à l'achèvement des travaux de l'église, qui constitue le chantier majeur de cette année budgétaire. L'objectif est de consolider les finances communales.

✓ **Délibération 222026 : Budget Primitif 2026 – Budget Principal Commune**

M. Monsieur le Maire présente le budget primitif principal 2026 de la commune.

Le Conseil Municipal, unanime, adopte le budget primitif principal 2026 de la commune selon le tableau suivant :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	1 572 857,09 €	619 375,23 €
RECETTES	1 572 857,09 €	619 375,23 €

Vote : par 19 voix POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

V. FONGIBILITÉ DES CRÉDITS

✓ **Délibération 232026 : Mise en place de la fongibilité des crédits en M57 en section de fonctionnement et d'investissement**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite au passage à la nouvelle nomenclature comptable M 57, celle-ci a été conçue pour mieux identifier les compétences susceptibles d'être exercées par les collectivités territoriales.

La M 57 apporte une souplesse nouvelle en matière de virements de crédits : l'organe délibérant peut déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel).

Parmi les autres changements d'importance, figure la gestion des dépenses imprévues en autorisation de programme et autorisation d'engagement. Ces autorisations, limitées à 2 % des dépenses réelles de chacune des sections, ne donnent pas lieu à exécution et ne comportent pas de crédits de paiement. Par conséquent, ces chapitres ne participent pas à l'équilibre budgétaire des deux sections qui s'apprécient en tenant compte des seuls crédits de paiement (les dépenses imprévues n'ont pas besoin d'être financées par des recettes budgétaires).

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré à l'unanimité :
Décide

- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.

Vote : par 19 voix POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

VI. CRÉATION DU POSTE DE POLICIER MUNICIPAL

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la nécessité de renforcer la sécurité de proximité et la surveillance générale sur la commune. Dans ce cadre, il propose la création d'un poste de Policier Municipal. Ce recrutement est d'ores et déjà anticipé pour une prise de fonction prévue le 17 août 2026.

Mme Maryse Hochart demande la parole pour interroger Monsieur le Maire sur les modalités d'équipement de ce futur agent, et plus particulièrement pour savoir si ce dernier sera armé dans l'exercice de ses fonctions.

Monsieur le Maire répond qu'il a effectivement évolué dans sa réflexion sur ce sujet. Il précise qu'il y a quelques années, il était personnellement opposé à l'armement de la police municipale. Toutefois, il considère qu'au regard du contexte actuel et de l'évolution des menaces, cette mesure est devenue aujourd'hui une nécessité pour assurer la protection de l'agent mais aussi celle de la population.

Il souligne plusieurs points déterminants :

La menace actuelle : Le niveau d'insécurité et les risques encourus par les forces de l'ordre imposent une réponse adaptée.

La coopération inter-forces : Le policier municipal sera amené à travailler en étroite collaboration avec les services de la Gendarmerie Nationale. Ces derniers étant armés, il est indispensable, par cohérence opérationnelle et pour la sécurité mutuelle des intervenants, que le policier municipal le soit également.

Les garanties juridiques et techniques : Monsieur le Maire confirme que l'agent pressenti possède déjà l'autorisation de port d'arme et a validé l'ensemble de ses formations obligatoires.

Mme Maryse Hochart intervient de nouveau pour suggérer que l'équipement se limite à des armes légères, afin de privilégier une approche graduée de la force.

Monsieur le Maire apporte des précisions sur la dotation prévue. Il réaffirme que si l'agent sera bien doté d'une arme de catégorie B (arme à feu de poing) pour faire face aux menaces les plus graves et assurer sa protection lors des interventions avec la gendarmerie, l'équipement comprendra également des moyens de force intermédiaire.

Il précise que l'équipement de l'agent sera complet et adapté, incluant :

- L'armement de catégorie B : Arme de poing, compte tenu des arguments de sécurité et de coopération cités précédemment.
- L'armement dit "léger" ou intermédiaire : Tel que le bâton de protection (télescopique ou de défense) et le générateur d'aérosol incapacitant (bombe lacrymogène), permettant une réponse proportionnée à chaque situation.

Monsieur le Maire conclut en rappelant que le port de l'arme à feu est strictement encadré par la loi et que l'agent a déjà prouvé son aptitude technique et psychologique lors de ses formations de perfectionnement aux tirs et au maniement des armes et il précise que le policier recruté n'est pas un débutant. Il dispose d'une solide expérience professionnelle sur le terrain, acquise lors de ses précédentes fonctions. Cette maturité professionnelle est un gage de discernement et de maîtrise de soi, des qualités indispensables pour le port d'une arme.

Mme Maryse Hochart, tout en prenant acte des explications fournies par Monsieur le Maire sur l'expérience de l'agent et la graduation des moyens de défense, maintient sa réserve sur le principe de l'armement létal. Elle informe l'assemblée que, pour cette raison spécifique, elle s'abstiendra lors du vote concernant la création du poste de policier municipal.

M. Philippe Cheval indique comprendre la position de Mme Maryse Hochart, ayant lui-même partagé des convictions similaires par le passé.

Toutefois, il estime qu'en tant qu'élus, il faut savoir affronter les réalités actuelles, même si celles-ci sont regrettables. Il qualifie de « lamentable » le fait que la société ait évolué vers un tel niveau de tension, mais considère qu'il est désormais nécessaire de « passer le cap ».

M. Cheval souligne notamment :

- L'augmentation des incivilités : Il observe que la moindre contrariété donne aujourd'hui lieu à des menaces.
- La protection des élus : Il rappelle que les élus eux-mêmes sont de plus en plus visés par ces comportements agressifs.

Selon lui, l'armement du policier municipal doit servir à « montrer qu'on ne rigole plus » et à rétablir une forme d'autorité. Il précise enfin que le port d'arme est une garantie de sécurité et de crédibilité, mais que l'agent « n'est pas pour autant obligé de s'en servir », l'arme ayant avant tout une fonction dissuasive.

✓ Délibération 242026 : Création d'un emploi permanent de la filière Police Municipale

Monsieur le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de la création d'une police municipale, il convient de créer le service.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi permanent de policier municipal à temps complet à compter du 17 août 2026.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire de catégorie C de la filière police municipale, au grade de brigadier-chef principal de police municipale.

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des missions de prévention nécessaires au maintien du bon ordre, de la sûreté, de la sécurité et de la salubrité publiques.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L332-14 et L332-8,

Vu le tableau des emplois

Décide

- d'adopter la proposition du Maire

- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Vote : par 18 voix POUR, 0 CONTRE, 1 ABSTENTION

Le conseil municipal émet le souhait de rencontrer le policier municipal avant son arrivée.

VII. RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DE LA LISTE ÉLECTORALE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, conformément aux dispositions du Code électoral, il convient de procéder au renouvellement des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales. Cette commission doit être composée d'un conseiller municipal titulaire, d'un conseiller municipal suppléant, ainsi que de deux membres extérieurs.

1. Désignation des représentants du Conseil Municipal

Monsieur le Maire invite l'assemblée à désigner les deux conseillers qui siégeront au sein de cette commission. Après appel à candidatures, sont désignés :

Membre titulaire : M. Philippe Cheval

Membre suppléant : Mme Maryse Hochart

2. Concernant les membres extérieurs Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commission doit également comprendre :

- Un délégué de l'administration désigné par le Préfet ;
- Un délégué désigné par le Président du Tribunal Judiciaire.

Conformément à la réglementation, Monsieur le Maire précise qu'il transmettra ses propositions de noms pour ces deux membres extérieurs aux services de la Préfecture avant le 29 mai 2026, afin que l'arrêté préfectoral de nomination puisse être pris en temps utile.

Monsieur le Maire tient à prendre la parole pour adresser un message particulier à l'attention de Monsieur Philippe CHEVAL. Au nom de l'ensemble du Conseil Municipal et en son nom personnel, Monsieur le Maire exprime ses plus vifs remerciements à Monsieur Philippe CHEVAL pour l'engagement sans faille et le travail considérable accompli durant ses mandats à la tête de l'intercommunalité.

Il souligne notamment :

- Son dévouement : La qualité de son investissement au service des communes membres et des habitants du territoire.
- Sa vision : Le travail fourni pour porter les projets structurants de la Communauté de Communes Terre de Picardie.

Monsieur le Maire salue l'homme de conviction et le partenaire de confiance qu'il est pour la commune. Le Conseil Municipal s'associe d'une voix commune à ces remerciements pour saluer une carrière au service de l'intérêt général et du développement du territoire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

CONFÉRENCE DU 13 MARS SUR L'ABBÉ LHOMOND AU BIVOUAC DE CHAULNES



Charles-François Lhomond, grammairien et pédagogue

À Chaulnes, dans la rue Lhomond, les passants peuvent lire une plaque affichée sur la façade d'une maison de briques, proche de l'entrée de l'ancien château, indiquant que Charles-François Lhomond était né en 1727 dans une bâtisse se trouvant à cet emplacement.

Son père, Louis Lhomond, était l'un des officiers du Duc de Chaulnes... Le 13 mars 2026, Marcel Queyrat, président honoraire du Souvenir Français cantonal, a fait revivre cet illustre pédagogue lors d'une conférence au Bivouac (médiathèque).

L'oncle de Charles-François, curé de Misery, remarqua l'aptitude de son neveu aux études et obtint une

bourse qui permit à son jeune élève de bénéficier à Paris d'un enseignement supérieur.

Celui-ci fut ordonné prêtre après son passage à la Sorbonne. Nommé principal du collège d'Inville puis régent des classes de sixième au collège du Cardinal Lemoine (Quartier Latin), il se consacra à l'enseignement du latin.

Il a notamment écrit deux ouvrages : « *La grammaire latine* » et « *De viris illustribus urbis Romae a Romulo ad Augustum* » (« La vie des hommes illustres, de Romulus à Auguste »), qui furent utilisés par les jeunes lycéens jusque dans les années 1950. Il a donné son nom à une rue du Quartier Latin.

CHASSE AUX ŒUFS DE PÂQUES

Un grand succès au nouveau parc de loisirs

À l'occasion des fêtes de Pâques, la commune a eu le plaisir d'organiser sa traditionnelle chasse aux œufs dans un cadre inédit cette année : le tout nouveau parc de loisirs communal. Un rendez-vous familial très attendu qui a rassemblé de nombreux enfants et leurs familles.

Dans la matinée, les jeunes chasseurs se sont lancés à la recherche des précieux œufs cachés aux quatre coins du parc. Entre éclats de rire, paniers bien remplis et moments de partage, petits et grands ont pleinement profité de cette animation. Après avoir rapporté leur récolte, chaque enfant a été récompensé par un sachet d'œufs en chocolat, pour le plus grand bonheur des gourmands. Le nouveau parc de loisirs a offert un espace idéal pour accueillir cette manifestation. Les familles ont ainsi pu découvrir ce nouvel équipement communal dans une atmosphère chaleureuse et printanière.

La municipalité remercie chaleureusement l'ensemble des participants, les bénévoles ainsi que toutes les personnes mobilisées pour l'organisation.



LE REPAS DES AÎNÉS

À l'occasion du traditionnel repas annuel des aînés de la commune, de nombreux habitants se sont retrouvés dans une ambiance chaleureuse et conviviale. Ce moment de partage, très attendu chaque année, a permis aux participants de se réunir autour d'un agréable repas, placé sous le signe de la bonne humeur et des échanges.

Les élus de la commune et les membres du CCAS ont tenu à remercier l'ensemble des participants pour leur présence et leur fidélité à ce rendez-vous incontournable de la vie locale. Tout au long de l'après-midi, les convives ont pu profiter d'un moment festif, renforçant les liens entre générations et habitants. Comme le veut la tradition, un cadeau a également été remis aux deux doyens de l'assemblée, en hommage à leur parcours et à leur attachement à la commune. Cette année, c'est à nouveau Madame DENORME et Monsieur THEL qui ont été mis à l'honneur sous les applaudissements de l'assistance.

La municipalité se réjouit du succès de cette belle rencontre et remercie toutes les personnes ayant contribué à l'organisation de cet événement apprécié de tous.



À L'HONNEUR CETTE ANNÉE :

Madame Denorme et Monsieur Thel

Pour le parcours et leur attachement à la commune.

*“ un agréable repas,
placé sous le signe de la
bonne humeur et des échanges ”*



LA BOURSE AUX PLANTES

Une bourse aux plantes conviviale malgré une météo capricieuse

Dimanche 10 mai, passionnés de jardinage, exposants et visiteurs se sont retrouvés autour des étals garnis de fleurs, plants de légumes, aromatiques et boutures diverses sur le marché du Terroir.

Malheureusement, le beau temps n'était pas vraiment de la partie cette année. Le ciel gris et les averses ont quelque peu freiné la fréquentation au fil de la matinée. Malgré cette météo maussade, les participants ont gardé le sourire et ont profité de ce rendez-vous apprécié des amateurs de nature et de jardinage.

Les échanges de conseils, les discussions autour des plantations de saison et le partage de savoir-faire ont une nouvelle fois fait le succès de cette manifestation. Plusieurs visiteurs sont repartis avec de nouvelles variétés à planter dans leur jardin, tandis que les exposants ont salué la convivialité de l'événement.

Cette édition 2026 restera donc marquée par une météo peu clémente, mais aussi par la motivation des organisateurs et des participants, heureux de pouvoir maintenir ce moment de rencontre et de partage autour des plantes et du terroir local.



PROCHAIN RENDEZ-VOUS :

Dimanche 11 Octobre 2026.



CÉRÉMONIE DU 8 MAI

Le jeudi 8 mai, la commune s'est réunie pour célébrer la **Victoire du 8 mai 1945**, une date majeure de notre histoire nationale marquant la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe.

La cérémonie s'est déroulée en présence des élus, des anciens combattants, des représentants d'associations, ainsi que de nombreux habitants venus rendre hommage à celles et ceux qui se sont battus pour la liberté.

Après le rassemblement devant la mairie, accompagné de la batterie fanfare de Lihons, le cortège s'est dirigé vers le monument aux morts en faisant une halte devant la plaque commémorative des lieutenants Terpraut et Grenier où une gerbe a été déposée par les enfants. D'autres gerbes ont ensuite été déposées au monument aux morts avec une lecture du message officiel, une minute de silence et l'interprétation de La Marseillaise.

Dans son discours, Monsieur le Maire a rappelé l'importance du devoir de mémoire et la nécessité de transmettre aux jeunes générations les valeurs de paix, de solidarité et de liberté héritées de celles et ceux qui ont vécu les heures sombres du conflit.

Le cortège s'est ensuite redirigé vers la mairie pour prendre le verre de l'amitié offert par l'Association des Anciens Combattants et clôturer cette cérémonie.

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des participants pour leur présence et leur engagement à faire vivre cette mémoire collective.



NOUVEAUX HABITANTS, FAITES VOUS CONNAÎTRE !

Nouveaux Habitants
Faites vous connaître !



Vous venez de vous installer dans la commune ?

Afin de faciliter nos échanges et de vous tenir informés de la vie locale, la municipalité invite tous les nouveaux habitants à se présenter en mairie pour être ajoutés à la liste des administrés.

Cette démarche permet notamment :

- De mieux vous accueillir ;
- De vous communiquer les informations municipales importantes ;
- De faciliter certaines démarches administratives ;
- D'actualiser les données de la commune.

Lors de votre passage en mairie, merci de vous munir :

- D'une pièce d'identité ;
- D'un justificatif de domicile récent ;
- Éventuellement du livret de famille.

L'équipe municipale sera heureuse de vous accueillir et de répondre à vos questions concernant les services, les associations et la vie de la commune.



Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter la mairie aux horaires habituels d'ouverture.

Bienvenue dans notre commune !

AMÉLIE PET'S FAMILY



Installée récemment à Chaulnes, en tant qu'Entreprise Individuelle déclarée et assurée, je propose des prestations de visites, promenades, garde au domicile des clients et bientôt en pension familiale. Ma demande est en attente de la validation de la DDPP afin de pouvoir accueillir à mon domicile 2 chiens maximum afin de préserver leurs besoins et leur consacrer l'attention nécessaire à leur bien-être.

Étant très attachée au bien-être des poilus, je suis également formée à la communication animale ainsi qu'au soin énergétique Lahochi pour les apaiser.

Je propose également de les accompagner au rendez-vous, vétérinaire, toilettage ou autre, afin de décharger les journées déjà bien remplies de leurs maîtres.



PLUS D'INFORMATIONS :

Téléphone : 07 49 17 60 97

Site internet : ameliepetsfamily.fr

Facebook : Amélie Pet's Family

Instagram : amelie_pets_family

(prestations publiées régulièrement).

CRÊPERIE TED 80

Nouveau à Chaulnes !

ARTISAN, MAÎTRE CRÊPIER, TRAITEUR

Retrouvez la crêperie Ted 80 sur la place de la mairie, tous les 3 premiers vendredis du mois, de 18h30 à 20h45 et régalez-vous avec des galettes salées 100% sarrasin, des crêpes sucrées artisanales...



CONTACTS :

Téléphone : 06 46 10 05 34

Mail : creperieted80@gmail.com

Facebook : Crêperie Ted 80



REPRISE DE LA BOULANGERIE



Reprise de la
Boulangerie-
Pâtisserie SENE,
située au 38,
avenue Aristide
Briand.

Sabrina et Olivier Sené nous ont quittés pour prendre une retraite bien méritée depuis le 15 juin 2026.

Ils seront remplacés par une nouvelle équipe jeune et dynamique.

Sabrina et Olivier remercient leur clientèle.



DOG CROC BY DOG COACHING

LE BIEN-ÊTRE CANIN AU NATUREL

Installée à Chaulnes, l'entreprise Dog Croc by Dog Coaching a été créée en octobre 2025 par Véronique Maus, éducatrice et comportementaliste canin.

Forte de plus de cinq années d'engagement bénévole au sein du club canin de Rosières-en-Santerre, elle met aujourd'hui son expérience et sa passion au service du bien-être des chiens et de leurs propriétaires.

Passionnée par le monde canin, Véronique accompagne les propriétaires dans l'éducation, la compréhension et l'épanouissement ainsi que le comportementaliste pour leur

compagnon, tout en proposant une sélection de friandises naturelles de qualité, sans céréales ni additifs.

Parce qu'un chien équilibré mérite une alimentation adaptée et des récompenses saines, Dog Croc by Dog Coaching privilégie des **produits naturels** ainsi que des **conseils personnalisés** pour répondre aux besoins de chaque chien.



ENVIE D'EN SAVOIR PLUS ?

Internet : www.dogcoaching.fr

Dog Croc by Dog Coaching, le naturel au service de son instinct.



ASSISTANTE INDÉPENDANTE

Gestion Administrative & Organisation de votre activité.

Marre de passer vos soirées dans l'administratif ? Reprenez le contrôle de votre organisation. Charlotte Villard, assistante indépendante installée à Chaulnes, accompagne les entrepreneurs, associations et professionnels locaux dans la gestion administrative et l'organisation de leur activité depuis plus de 15 ans.



BESOIN D'AIDE POUR FAIRE LE POINT ?

Téléphone : 06 80 53 55 41

Réseaux sociaux :



Concrètement, une aide pour :

1 . Organisation et structuration

- Tri, classement, archivage (papier et numérique)
- Gestion des emails
- Gestion et suivi des dossiers administratifs

2 . Gestion commerciale et pré-comptabilité

- Devis & facturation
- Suivi et relance des paiements
- Préparation des éléments pour votre expert comptable

3 . Suivi et fluidification de votre activité au quotidien

- Gestion de la relation clients
- Préparation et suivi de dossiers en cours
- Coordination avec vos prestataires



Pourquoi déléguer : les bénéfices pour vous :

- Un accompagnement humain et personnalisé
- Moins de charge mentale au quotidien
- Une organisation adaptée à vos besoins même à distance
- Flexibilité (missions ponctuelles ou régulières)

LUTTE CONTRE LA PROLIFÉRATION DES MOUSTIQUES



Une action collective

Afin de limiter la prolifération des moustiques sur le territoire communal et de réduire les nuisances pour les habitants, la municipalité a mandaté une société spécialisée qui intervient régulièrement dans les espaces publics pour surveiller et traiter les zones à risque.

Cependant, l'efficacité de cette démarche dépend également de l'implication de chacun. En effet, la majorité des gîtes larvaires se trouvent dans les propriétés pri-

vées, où l'eau stagnante permet aux moustiques de se reproduire rapidement.

La lutte contre les moustiques est l'affaire de tous. Grâce à l'action conjointe de la commune et des habitants, nous pouvons contribuer efficacement à réduire leur présence et améliorer le cadre de vie de chacun.

La municipalité remercie les habitants pour leur vigilance et leur participation à cette démarche citoyenne.

Nous invitons donc tous les habitants à adopter quelques gestes simples :

Vider régulièrement les soucoupes de pots de fleurs et les récipients pouvant retenir l'eau

Couvrir ou ranger les récupérateurs d'eau de pluie

Entretien des gouttières afin d'éviter toute stagnation

Éliminer les objets inutilisés susceptibles de recueillir l'eau (seaux, pneus, bâches, jouets, etc.)

Renouveler fréquemment l'eau des abreuvoirs et autres récipients extérieurs.

STOP AUX INCIVILITÉS



Pour que le sport et les loisirs restent des plaisirs partagés

Le parc de loisirs rue de Pertain est un lieu de rencontres et de détente pour tous, jeunes, moins jeunes, familles. Cependant, la mairie a été alertée par plusieurs utilisateurs de certains comportements inacceptables qui viennent ternir la convivialité de cet espace.

La pérennité d'un équipement public dépend du comportement de chacun. Nous comptons sur le civisme de tous pour que ce lieu, comme d'autres, demeure un espace de partage et de bien-être.



Déjections canines

Ramasser les déjections de son chien, c'est préserver la propreté de nos rues, de nos espaces verts et le confort de tous. Merci aux maîtres responsables qui montrent l'exemple.



Bruit, voisinage et environnement

Chaque habitant doit entretenir son trottoir (désherbage, ramassage des feuilles, déneigement, etc...).

L'entretien et la taille des haies sont également une obligation. Brûler des déchets à l'air libre est interdit.

INCIVILITÉS STOP

EN RÉSUMÉ, LES BONS RÉFLEXES POUR BIEN VIVRE ENSEMBLE :



Je garde les lieux propres



Je ramasse les déjections de mon animal



Je respecte les horaires de tonte, de bricolage



Je respecte les équipements et le voisinage



Je fais preuve de civisme



IL EST UTILE DE RAPPELER QUELQUES ÉVIDENCES :

- Respect de la propreté des lieux ; il y a suffisamment de poubelles à disposition.
- Respect du matériel et des jeux installés dans cet équipement public. Toute dégradation coûte cher à toute la collectivité.
- Respect du voisinage, en termes de nuisances sonores et d'interdiction de pénétrer chez les riverains (même pour un ballon).

INAUGURATION DU DOJO HERVÉ BOIDIN



Professeur du judo club de Chaulnes depuis 1976, Monsieur Hervé Boidin a été mis à l'honneur samedi 2 mai pour l'inauguration du dojo qui porte désormais son propre nom «DOJO HERVE BOIDIN».

Un honneur rarissime pour un entraîneur 7^{ème} DAN au charisme rare, précieux et unique. À l'occasion de son Jubilé, il a souhaité rassembler les 192 ceintures noires qu'il a formées au cours de sa carrière, ainsi que toutes les autres ceintures.

Comme disait sa fille Sandrine «Papa tout juste formé, se voit proposer de reprendre le club de Chaulnes. Animé par l'enseignement et alors le plus jeune entraîneur de France, il accepte sans hésiter malgré des conditions modestes.»

Les séances débutent dans la salle des fêtes sur des tapis en paille qu'il faut installer et ranger après

chaque cours. Un gymnase voit le jour en 1981, puis un dojo en 1990 où il continue à transmettre ses techniques et à former ses judokas.

Madame la présidente, ainsi que la trésorière et la secrétaire, indiquent « *Monsieur Boidin symbolise 50 ans d'engagement, de passion. Il fait toujours les choses avec le coeur et forme encore cette année 68 licenciés âgés de 4 à 68 ans. Nous avons 3 nouvelles ceintures noires. Humain et bienveillant avec un grand coeur, il est apprécié de tous. Il impose naturellement le respect et, quand il monte sur le tatami, tout le monde se tait et l'écoute.* »

Très ému, par cette marque de reconnaissance, il a tout intériorisé et a eu du mal à trouver les mots pour exprimer ce qu'il ressentait.

« *Merci d'être là, cela me va droit au coeur. Merci d'associer mon nom au dojo. J'ai entendu parler de notions de fidélité, d'amitié. C'est grâce à vous que cela perdure. Vous faites intégralement partie de moi.* »



HERVÉ BOIDIN, 50 ANS D'ENGAGEMENT

- Professeur de judo depuis 1976
- 7^{ème} DAN
- A formé 192 ceintures noires
- Forme cette année encore 68 licenciés
- Inauguration du Dojo Hervé Boidin : 02 mai 2026



LA FÊTE DU VILLAGE ET LA RÉDERIE CONTRARIÉES PAR LA MÉTÉO



Le premier week-end de juin devait être placé sous le signe de la fête avec la traditionnelle fête du village et la réderie organisée par l'association des motards, les Despérados. Malheureusement, les conditions météorologiques particulièrement défavorables ont fortement perturbé le déroulement de ces manifestations.



Malgré l'investissement important des bénévoles et les préparatifs engagés depuis plusieurs semaines, la pluie et les températures peu clémentes ont découragé de nombreux visiteurs et exposants. L'ambiance festive espérée n'a donc pas été au rendez-vous.

Espérons que les prochaines manifestations bénéficieront de conditions plus favorables !



“

exposants et habitants ont bravé les intempéries pour soutenir ces événements”



MERCI

Les Despérados tiennent néanmoins à **remercier chaleureusement l'ensemble des bénévoles, des participants, des exposants ainsi que les habitants** qui ont bravé les intempéries pour soutenir ces événements.

Leur présence et leur fidélité témoignent de l'attachement de tous à la vie associative et aux animations de la commune.

LA KERMESSE DE LA CRÈCHE

Comme depuis plusieurs années, la crèche Les Pipious a organisé sa kermesse le samedi 20 juin ; le thème de cette année était « la fête foraine ».

Un moment de convivialité autour d'un barbecue où les parents ont pu découvrir les différentes activités réalisées par leurs enfants et les voir jouer aux différents stands de jeux proposés.



VISITE GUIDÉE DE L'ÉGLISE RESTAURÉE

À l'issue des importants travaux de restauration réalisés ces derniers mois, le Conseil Municipal a le plaisir d'inviter les habitants à découvrir l'église sous un nouveau regard.

Une visite commentée, animée par un maître conférencier, sera proposée à tous le mardi 28 juillet, de 14h à 17h. Cette rencontre permettra de mieux comprendre l'histoire de l'édifice, les interventions réalisées et les éléments patrimoniaux mis en valeur à l'occasion de cette restauration.

Cette visite est ouverte à tous et gratuite.

Par ailleurs, l'inauguration officielle se déroulera le samedi 29 août à 9h00. Cette cérémonie se tiendra sur invitation en présence des partenaires institutionnels et des acteurs ayant contribué à la réussite de ce projet.

Nous vous attendons nombreux pour partager ce moment de découverte et de valorisation de notre patrimoine communal.

GAËLLE VINCENT
AU PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

“La splendide église Saint-Didier fut construite entre 1927 et 1930 par l'architecte Godefroy Teisseire dans un style art déco et néo-byzantin. Son petit plus ? Le sgraffite, une technique qui consiste à gratter une surface pour révéler la couche inférieure et créer des motifs décoratifs. Sur le territoire, vous ne pourrez le voir qu'à Chaulnes ! Vous pourrez aussi admirer ses façades art déco fraîchement restaurées. Une question ? Un guide sera présent durant toute l'après-midi pour y répondre.”



VISITE GUIDÉE DE L'ÉGLISE

Mardi 28 juillet

- De 14h à 17h
- Ouverte à tous
- Commentée par un conférencier



INAUGURATION OFFICIELLE

Samedi 29 août

- À partir de 09h
- Sur invitation
- En présence des partenaires et acteurs du projet

MADAME DOIGNON, PRINCIPALE DU COLLÈGE

Madame Doignon a pris possession du poste de principale du collège de Chaulnes en septembre 2026 et sera à la tête de l'établissement pour 3 ans minimum.

Son parcours :

Elle a poursuivi des études de psychologie et de sciences de l'éducation puis a passé le concours de professeur des écoles. Elle a commencé sa carrière en tant que professeur des écoles et directrice dans l'Aisne à Novion en Thiérache.

Originaire d'Amiens, elle faisait la route tous les jours. Elle est donc restée une seule année. De ce fait, elle a passé le concours pour être chef d'établissement directement, en sachant qu'on passe le concours à la suite d'une expérience professionnelle dans le milieu.

Madame Doignon est une personne consciencieuse, elle est à l'écoute des élèves, des familles ainsi que de ses collègues, elle s'adapte au public qu'elle côtoie. Elle est très exigeante envers les autres mais s'applique cette exigence à elle-même.

Elle sait intéresser les élèves à divers sujets. Elle les a trouvés très investis, notamment lors du brevet blanc. Elle se retrouve face à des élèves qui s'informent beaucoup même s'ils ne possèdent pas toutes les clefs en main dû à leur jeune âge.

"La nouvelle génération doit construire un esprit critique, beaucoup plus que nous par rapport à la diversité d'informations à laquelle elle a accès."



LES CONSEILS PRODIGUÉS AUX ÉLÈVES :

"Je leur dirais d'avoir de l'ambition, de se donner les moyens d'accéder à leurs rêves. Qu'on est tous capables d'y arriver quel que soit le chemin emprunté."

Le collège est aussi à la recherche de représentants de parents d'élèves et de parents simplement (papa, maman), qui souhaiteraient s'investir.



LES PROJETS 2026-2027

• **La lutte contre le harcèlement**
avec le café des familles

• **Projets culturels**

tels que spectacle, théâtre à domicile ou en déplacement.

• **Renforcer les projets des écoles
élémentaires de Chaulnes**

avec Rosières pour les territoires éducatifs ruraux.

• **Inauguration de la classe extérieure**

construite suite à un budget participatif du conseil départemental dont ils sont lauréats, le but est de faire cours en plein air afin de favoriser et d'optimiser la motivation des élèves.

PARTAGEZ VOS SOUVENIRS DU COLLÈGE !

Madame Doignon souhaiterait fêter l'anniversaire du collège qui date de 1976.

De ce fait, elle recherche toutes bonnes âmes avec des photos, des anecdotes, ayant fréquenté le collège depuis sa construction.



LES TRÉSORS DU SANTERRE

Tiré d'un article paru dans les colonnes du Courrier Picard le 13 mai dernier :



Chaque deuxième dimanche matin de chaque mois, la place de la mairie de Chaulnes se transforme en un écrin de saveurs et de convivialité. Le marché mensuel Les Trésors du Santerre attire fidèles et curieux autour d'une douzaine d'exposants qui incarnent le meilleur de l'artisanat alimentaire local.

DES TRÉSORS LOCAUX

À la tête de l'association organisatrice depuis trois ans, Joshua Potel insuffle à ce rendez-vous son énergie et sa passion. Lui-même exposant, il propose son célèbre fromage, le Rollot, fabriqué dans la ferme familiale de Marchélepot. « Nous avons nos fidèles, nos habitués qui viennent nous rendre visite et faire leurs emplettes », confie-t-il avec une fierté non dissimulée.

Et pour cause : les étals regorgent de produits d'exception. La boucherie de Roisel côtoie les volailles de Dompierre-Becquincourt, le miel de Driencourt, les asperges d'Omiécourt, les légumes de Croix-Moligneaux, la poissonnière de Brouchy ou encore le cresson arrivé directement de Miraumont. Une clientèle de connaisseurs, attachée à la valeur réelle des produits des artisans du territoire, répond présente à chaque édition.

Ce dimanche marquait d'ailleurs une page particulière. Jean-Claude Chellu présentait son dernier lot de cresson de la saison. « Il va fleurir et je ne peux plus le vendre », explique-t-il simplement. Les habitués devront patienter jusqu'en septembre pour le retrouver. Parmi eux, Maryvonne Klewko, venue spécialement d'Herleville pour en faire provision. « Vu le temps, une bonne soupe de cresson sera idéale », sourit-elle. Les plus audacieux, eux, le préfèrent en salade.

Pourtant, un bémol tempère cet enthousiasme. La jeunesse brille par son absence, laissant les seniors régner en maîtres sur les allées du marché. Manque de temps pour cuisiner, panne d'inspiration côté recettes ? La question reste entière. « Comment faire matcher le marché en attirant la jeunesse ? », interroge Joshua Potel en écoulant ses derniers Rollots de la matinée.

La réponse se construira ensemble. En attendant, le prochain rendez-vous est fixé au dimanche 14 juin. Avis aux jeunes gourmands. ”

ATELIERS THÉMATIQUES

DÈS 60 ANS

Des ateliers thématiques animés par des professionnels pour bien vieillir au quotidien.



À VOS AGENDAS :

• LA CHUTE, PARLONS-EN

Les mardis

22, 29 septembre, 6 et 13 octobre.

De 10h à 12h.

• DESTINATION ÉQUILIBRE

Les mardis

20, 27 octobre, 3, 10, 17, 24 novembre,

1^{er} et 8 décembre.

De 10h à 11h30.



INSCRIPTIONS :

Téléphone : 03 22 83 80 80

Mail : accueil@mairiechaulnes.fr

Pour préserver votre autonomie et vivre l'avancée en âge en toute sérénité.



Avenue Aristide Briand 80320 CHAULNES

Tél. : 03.22.84.68.44 - ou mediatheque@terredepicardie.fr

Place de la République 80170 ROSIERES EN SANTERRE

Tel 03 22 88 48 10 ou mediatheque@terredepicardie.fr

AGENDA CULTUREL

JUIN

COMITÉ DE LECTURE ADULTE

Samedi 13/06 de 14h à 15h30 à la médiathèque Le Bivouac, Rosières.

Animé par vos bibliothécaires.

Partagez vos coups de cœur littéraires ! Rejoignez notre comité de lecture pour échanger et découvrir de nouveaux livres dans une ambiance conviviale. Tout public, dès 15 ans / 10 places disponibles

BÉBÉS-LECTEURS

Samedi 27/06 de 10h à 10h30 à la médiathèque Le Bivouac, Chaulnes.

Animé par vos bibliothécaires.

Un moment tout doux pour les petites oreilles ! À travers le plaisir partagé de la lecture, les tout-petits s'éveillent au langage, développent leur écoute, et tissent leurs premiers liens avec les livres. Un temps d'échange, de tendresse et de découverte, à vivre en famille. Au programme : histoires courtes, comptines, jeux de doigts et albums à découvrir ensemble, dans un cocon de mots et de voix.

De 0 à 4 ans / 12 places disponibles

JUILLET

ÉVEIL MUSICAL

Samedi 04/07 de 10h à 10h30 / de 10h45 à 11h15 à la médiathèque Le Bivouac, Rosières.

Intervenante : Anne Lambert.

Offrez à votre enfant un premier voyage au cœur de la musique ! Avec Anne Lambert, les tout-petits explorent les sons, les rythmes et les mélodies à travers des séances d'éveil musical. Chaque séance s'articule autour d'un thème et d'une mise en scène visuelle, mêlant écoute d'œuvres musicales, chansons et découverte d'instruments variés.

De 0 à 4 ans / 10 places disponibles



RETROUVEZ TOUTES LES INFORMATIONS SUR LE RÉSEAU CENTAURÉE

Réseau des médiathèques du Santerre Haute Somme via :
<https://mediatheques-santerrehautesomme.c3rb.org/>

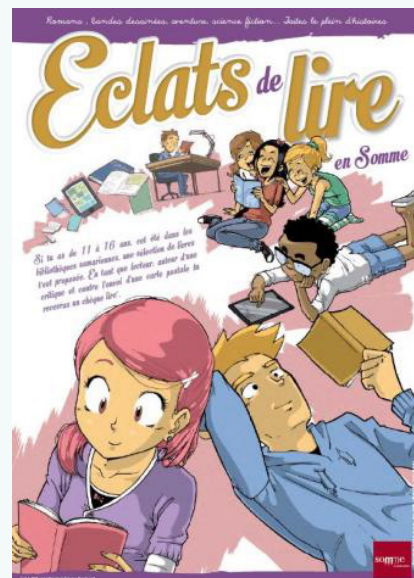
ECLATS DE LIRE EN SOMME 2026

Du 30 juin au 28 août 2026 : Comme chaque année, les médiathèques de Terre de Picardie ont le plaisir de mettre en place l'opération «Eclats de lire en Somme» organisée par la Bibliothèque départementale de la Somme. Cette initiative est à destination des adolescents âgés de 11 à 16 ans. N'hésitez donc pas à vous rapprocher de vos bibliothécaires.

RÈGLEMENT DU CONCOURS :

Vous devez avoir lu au moins deux livres de la sélection Vous devez être âgé de 11 à 16 ans. La critique du livre choisi doit porter sur l'un des 10 livres de la sélection de l'année en cours et doit être argumentée (J'aime/ je n'aime pas, pourquoi ?).

En retour de votre participation, une autorisation parentale sera à signer et **vous recevrez par la suite un chèque lire de 10 €.**



CHORALE EN SANTERRE

La Chorale en Santerre continue ses activités, afin d'étoffer son programme, avec de nouveaux chants. Les répétitions ont lieu tous les mardis soir de 19h30 à 21h (et quelques samedis après-midi probablement) toujours à la salle St Didier à Chaulnes où l'acoustique est bonne.

En chantant, les seniors sollicitent non seulement leur mémoire à court et à long terme, mais également leur attention, leur concentration et leur mémoire auditive. La musique et l'expression vocale activent plusieurs zones du cerveau impliquées dans le langage, l'émotion et la mémoire. Les paroles de chansons agissent comme des déclencheurs ravivant parfois des souvenirs anciens chez beaucoup de personnes. Contrairement à certaines activités, le chant demeure accessible quel que soit le niveau de revenu ou de forme physique. Il suffit de sa voix, d'une bonne audition et parfois de l'aide d'un bon chef de chœur comme la nôtre !

Nous acceptons toutes les personnes intéressées même si elles pensent n'avoir pas de voix, cela s'apprend avec de la patience et le plaisir de chanter ensemble va vous aider !

Nous vous invitons à venir nous écouter puis à nous rejoindre aux répétitions si vous voulez essayer.

“ Le plaisir de chanter ensemble ” ...



PROCHAIN CONCERT



À la salle des fêtes d'Épénancourt, le samedi 20 juin à 20h. Nous vous attendons nombreux afin de fêter la musique et l'été.



AU RÉPERTOIRE :

- J'ai demandé à la lune, Chanter,
- Syracuse, Soleil,
- ça va ça vient,
- un violon, un jambon,
- Et les révisions des chants connus.

ÉCOLE DE MUSIQUE DE HAUTE PICARDIE



AUDITIONS SEMESTRIELLES

(28 et 31 janvier)



MOMENT MUSICAL

(28 mars)



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE (25 mars)

BUREAU :

- Président :** Robert BILLORÉ
Président d'honneur : Philippe CHEVAL
Vice-Président : Thierry LINÉATTE (un 2^{ème} sera à pourvoir)
Trésorier : Grégory DEVAUX
Trésorière adjointe : Valérie ÉTÉVÉ
Secrétaire : Flora DEVAUX
Délégués des professeurs : Lucile HONDERMARCK et Aurore PIRES
Délégués des parents : Gaëlle COPPÉ et Sandrine HUSAR
Déléguée des élèves : Lise DEVAUX et Angèle HUSAR



AGENDA

- 26 avril, 15h00 :** Concert à la chapelle du souvenir de Rancourt.
7 juin : Concert de la chorale à Ham.
21 juin : Fête de la musique l'après-midi chez Calm Traiteur.
 Messe à 11h00 animée par la chorale.
24 juin, 16h00 : Conte musical par les classes de FM.
5 septembre : Forum des associations à Chaules. Venez nous rencontrer... ou vous inscrire !



CONTACTS

- Site Internet :** <http://emhp.fr.gd>
Téléphone : 06 17 59 85 88
Lieu des cours : 20 place Henri Sy 80320 Lihons



Et aussi,
en bref :

TWIRLING SPORT

Gala de fin de saison le 4 juillet à 15h.
 Impasse du gymnase de Chaules.
Renseignements : 07 88 29 88 23



BATTERIE- FANFARE GÉLICO



Batterie-fanfare, terme qui désigne un ensemble de musiciens pratiquant des instruments d'ordonnance, c'est-à-dire sans pistons, auxquels viennent se greffer des tubas et des percussions.



CÉRÉMONIES

Vous pouvez les rencontrer lors des cérémonies commémoratives : 8 mai, 14 juillet, 11 novembre...



PRÉSENCE AUX MONUMENTS

Outre sa présence aux monuments de Chaulnes, Lihons et Belloy, la batterie-fanfare Gélico se produit pour des concerts, comme la fête de la musique ou la sainte Cécile.

La batterie-fanfare Gélico répète une fois par mois, le dimanche de 10h00 à 12h30 pour renouveler son répertoire sous la baguette de la jeune cheffe **Flora Devaux**.



INTÉRESSÉS ?

Informations au 06 82 96 17 85

Grégory Devaux,
président de l'association



“

sous la baguette de la jeune cheffe Flora Devaux

”

L'AMICALE DES DONNEURS DE SANG

L'Amicale des donneurs de sang a tenu son assemblée générale le 3 avril 2026 en présence de Monsieur Thierry Linéatte, Maire de Chaulnes et de Monsieur Frédéric Letuppe, Président de l'Amicale de Ham, représentant l'Union Départementale.

Nous avons remercié les municipalités de Chaulnes et de Lihons pour les subventions octroyées.

Une collecte s'est déroulée à la salle Saint Didier, le 14 mai 2026.



**Attention aux nouveaux
horaires : 14h30 /18h00**

Il est impératif de présenter sa carte d'identité ou autre papier officiel pour faire un don.

Encore merci à tous nos fidèles donneurs pour cet acte citoyen qu'est le don de sang.

Nous vous attendons nombreux en septembre.

Marie-Aimée Beulque,
la présidente.



ASSOCIATION BABYFOOT SANTERROIS



Une ambiance chaleureuse et conviviale a marqué la soirée galette des rois du vendredi 09 janvier 2026, organisée par l'association de babyfoot pour les adhérents accompagnés de leurs familles. Cet événement, placé sous le signe du partage et de la bonne humeur, a permis de rassembler petits et grands autour d'un moment très apprécié en ce début d'année 2026.

Bien entendu, le babyfoot était au cœur de la soirée. Des parties amicales se sont enchaînées, mélangeant générations et niveaux de jeu. Adhérents expérimentés et débutants

ont partagé leur passion dans un esprit ludique et bienveillant. Les rires et les encouragements ont rythmé ces moments, renforçant les liens entre les membres de l'association et leurs proches.

“événement placé sous le signe du partage et de la bonne humeur”

Le moment tant attendu du tirage des rois et des reines a ensuite réuni tous les participants. Couronnes sur la tête, les heureux élus ont été chaleureusement applaudis.

Au-delà de la dégustation et du jeu, cet événement a surtout permis de renforcer la cohésion au sein du club. Les familles ont pu mieux se connaître, échanger et partager un moment simple mais précieux.

Cette soirée galette des rois restera sans aucun doute un beau souvenir pour tous les participants, illustrant parfaitement les valeurs de convivialité, de partage et de passion qui animent l'association de babyfoot.

N'HÉSITEZ PAS, VENEZ NOUS REJOINDRE !

Renseignements :

auprès de Michaël DENIS, Président
babyfootsanterrois@gmail.com

Jour d'ouverture de l'association :

Vendredi de 17h45 à 19h45



RANDO CHAULNES



Bonjour à toutes et à tous.

Vous pourriez croire que le club Rando Chaulnes se met en veille du fait de la saison, il n'en est rien. Que s'est-il passé, au sein du club, depuis le dernier bulletin municipal ?

Comme chaque année, nous nous sommes réunis pour les vœux et la traditionnelle galette des rois. Le samedi 17 janvier : Nous étions environ 120 participants à partager ce premier moment de convivialité.

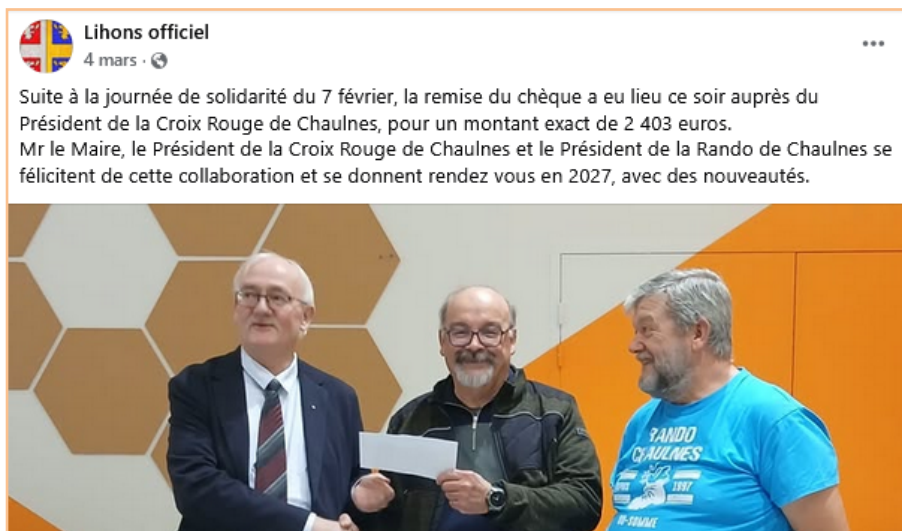
Malgré des journées courtes et une météo qui n'était pas encourageante, la boue et la pluie n'ont pas entamé le moral de nos marcheurs et la bonne humeur au sein des groupes, même si parfois, il a fallu "bâcher", comme on dit.



En ce début d'année, nous avons participé activement à des événements solidaires :

- Le samedi 07 février, nous étions une centaine à participer à la troisième édition de la journée de solidarité, organisée par la commune de Lihons, au profit de l'antenne de la Croix Rouge de Chaulnes.





● **Le jeudi 26 mars :**

Nous étions toujours une centaine à répondre présent afin de participer aux randos de Mars Bleu, événement organisé par la maison de santé de Chaulnes.



● **Le dimanche 19 avril :**

Randos au profit de l'association Grandir Sans Cancer à Vauvillers

● **Le dimanche 26 avril :**

Encadrement des Randos, dans le cadre du Marché aux Plantes à Vrély.

● **Le dimanche 3 mai :**

Randos Les Parours du Cœur à Rosières en Santerre.

● **Le samedi 30 mai :**

Randos au profit de l'association Les Blouses Roses à Rosières en Santerre.



ADHÉREZ À NOTRE ASSOCIATION, C'EST LA POSSIBILITÉ D'AVOIR ACCÈS À TOUTES CES ACTIVITÉS :

- Le lundi, c'est randonnée ou rando Santé+
- Le mardi, c'est marche nordique
- Le jeudi, c'est rando Santé© et balade Santé (parcours de 3 à 5 km, du sur mesure)
- Le dimanche matin, c'est randonnée, et c'est toujours le matin.

Un covoiturage est organisé au départ de la place de la mairie de Chaulnes.

Du 1er mai au 30 septembre, toutes les sorties se déroulent le matin.

Du 1er octobre au 30 avril, hormis la rando du dimanche, toutes les randos se déroulent l'après-midi.

Tous les parcours ont été reconnus par nos animateurs diplômés de la Fédération.

Vous avez droit à 2 essais avant de prendre votre licence.



POUR PLUS D'INFORMATIONS :

Mail : marche.randos.chaulnes@gmail.com

Site : <https://sites.google.com/view/rando-chaulnes>

Facebook : Rando Chaulnes

Portable : 07 66 55 31 00

S.L.P. CHAULNES

LONGUE PAUME ET BADMINTON

Bilans positifs lors de l'assemblée générale

La S.L.P. Chaulnes a tenu son assemblée générale le samedi 28 Mars en présence de Thierry Linéatte, Maire de Chaulnes. Philippe Cheval, Président de l'intercommunalité Terre de Picardie était excusé.

Avec 143 licenciés, 75 licenciés longue paume et 68 licenciés badminton, la S.L.P Chaulnes fait partie des grosses structures sportives locales.

En longue paume, grosse saison avec 7 titres majeurs en terrée, 4 titres aux finales des championnats de France et 3 titres au tournoi fédéral à Rosières.

En badminton, première saison en régional pour l'équipe 1 qui termine 14^{ème} sur 24 équipes, en départemental les équipes 2 et 3 terminent 3^{ème} et l'équipe 4 est championne.



Le bilan financier est équilibré pour cette saison. Thierry Linéatte a félicité les membres du comité et les joueurs de la S.L.P. Chaulnes pour les résultats sportifs obtenus au cours de cette saison en longue paume et en badminton, la bonne tenue des comptes, la bonne gestion du club, l'animation que représente la longue paume et le badminton dans la commune de Chaulnes.

En longue paume

Le bilan est positif pour la partie sportive avec des titres de Champions, et de Vices-Champions (titres départementaux, régionaux et nationaux confondus).

Le club a obtenu la meilleure participation aux compétitions départementales et fédérales seniors et a reçu le trophée de la participation 2025, offert par la FFLP. Philippe a reçu le trophée de meilleur coach, Léo celui de meilleur joueur enlevée 2025, Hugo S a reçu le trophée de meilleur joueur terrée 2025.

Des récompenses fédérales pour les bénévoles :

- Hugo, Nadège et Antonio De Matos : lettre de félicitations,
- Hugo Savin et Frédéric Frenoy : lettre de félicitations,
- Medhi Benali et Lucas Denorme, médailles d'argent.



CHEZ LES JEUNES :

Encore une belle saison pour nos jeunes.
Les Juniors sont champions de France en 6/6.
Au tournoi fédéral à Rosières, victoire des benjamins, des cadets et des juniors.
Les benjamins et les juniors sont champions 2/2 et Hugo D champion 1/1 junior, Flavio D est vice champion 1/1 junior.



LES ENTRAÎNEMENTS DE LA LONGUE PAUME

Le mardi de 16h45 à 18h15
pour les débutants et les benjamins.

Le mercredi et le vendredi de 18h00 à 20h30
pour les cadets, juniors et seniors.

Le tournoi fédéral de longue paume

En badminton

- Les effectifs sont à la hausse avec la fin des travaux au gymnase.
- Nous avons conservé le label EFB « école de badminton » 1 étoile pour la saison 2025/2026.
- Réussite du tournoi « Octobre Rose » avec les féminines de L' AAEC.
- Organisation d'une séance de découverte dans le cadre de la semaine du sport au féminin.
- Création d'un créneau loisir qui permet de découvrir la pratique du badminton le jeudi de 18h à 19h30.



Les bilans sportifs sont très intéressants :
Les interclubs :

EN RÉGIONAL :

- l'équipe 1 termine 14^{ème} sur 24 équipes en R3

EN DÉPARTEMENTAL :

- l'équipe 2 en pré régional est 3^{ème},
- l'équipe 3 en D2 est 3^{ème},
- l'équipe 4 en D5 est championne.

De nombreux tournois et grands prix départementaux jeunes et seniors ont été remportés par les chaulnois.

TOURNOI FÉDÉRAL

91^{ÈME} ÉDITION

14 JUIN

2026

CHAULNES



- À PARTIR DE 8H
- ANIMATION AVEC LA JOYEUSE BANDA À 12H
- DÉFILÉ À 14H
- FINALES DÈS 15H



BUVETTE ET RESTAURATION SUR PLACE



Et aussi, en bref :

05 SAMEDI SEPTEMBRE

Centre socio-culturel
Rue Poulin, 80320 CHAULNES
10h/17h | Entrée gratuite
Buvette et restauration sur place



Diverses interventions et démonstrations tout au long de la journée.



CYCLO CLUB CHAULNOIS



... 1976-2026- Les 50 Ans du Cyclo Club Chaulnois...

Grand projet pour cette saison...

2026 est une année importante pour notre club qui fête ses 50 ans. Il a été créé le 18 juin 1976.

Pendant ces nombreuses années, les cyclos chaulnois ont représenté notre commune en parcourant les routes de notre département, de notre région... et bien plus !



Assemblée Générale

Le 10 janvier 2026 s'est tenue notre Assemblée Générale pour valider la saison 2025 et préparer les projets de cette année.

C'est lors de nos échanges que naît souvent l'idée d'un weekend, d'une concentration nationale, d'un voyage... Nous partici-

perons à la Semaine Fédérale Internationale de Cyclotourisme à Château-Gontier sur Mayenne.

Ce sont toutes ces sorties partagées et l'investissement des adhérents qui soudent une équipe, un club. Lors de cette assemblée, Monsieur Daniel Rémy a été réélu Président.

Assemblée Générale du CoDep 80

Les membres du Comité Départemental Cyclotourisme de la Somme et les présidents des différents clubs samariens se sont réunis à Chaulnes pour l'assemblée générale le 31 janvier. Des récompenses ont été remises par Monsieur Léon Payen, Président du CoDep 80 et Claude Bauduin, Président Régional du CoReg.



Ouverture de saison départementale

Après notre ouverture de saison club le 22 février, nous nous sommes rendus à l'ouverture de saison départementale à Saleux le 8 mars.

Un plaisir de retrouver nos amis des autres clubs... la saison est lancée.



La Randonnée Chaulnoise

Le 28 juin 2026, ce sera notre Randonnée Chaulnoise. Nous fêterons l'anniversaire du club.

La Communauté de Commune Terre de Picardie nous propose une aide exceptionnelle ce qui nous permettra d'offrir un petit présent à chaque participant, une troupe Samarienne « La Joyeuse Banda » viendra animer cet événement, un barbecue sera servi par la maison Millau.

Les adhérents du Cyclo Club Chaulnois club recevront chacun un maillot « spécial 50 ans ».

Différents parcours seront proposés aux participants. Cette manifestation est ouverte à tous.

Nous œuvrons pour faire de cette 50ème Randonnée Chaulnoise, une **Randonnée Festive et un moment de convivialité.**



Dimanche 28 juin 2026 La Randonnée Chaulnoise

Le Cyclo Club Chaulnois fête ses 50 Ans

Ouvert à tous

3 parcours Route fléchés de 38 - 60 - 86 km
Possibilité de parcours encadré sur le 38 km (départ 9 h)
Nouveau 3 parcours VTT fléchés de 30 - 45 - 54 km
1 parcours Marche encadré 10 km (départ 9 h)

Accueil et inscriptions de 7 h 30 à 9 h 30
Centre Socio Culturel (Rue Poulain)

Cyclo FFCT et marche 4 €, non licenciés 6 €
GRATUIT pour les moins de 18 ans et les personnes en situation de handicap

Ravitaillement sur tous les parcours, collation au retour
Cadeau aux 150 premiers inscrits

Repas festif sur réservation
avec animation musicale de la Joyeuse Banda

Renseignements
Daniel REMY
06 84 17 28 11
cycloclubchaulnois@gmail.com



IPNS



AGENDA

- Samedi 30 mai
Mai à Vélo

Une initiative nationale pour promouvoir la pratique du vélo au quotidien – randonnée gratuite et ouverte à tous sur des parcours adaptés à chaque participant. Rendez-vous à 13 h 30, Place de la mairie. Port de casque obligatoire pour les moins de 12 ans, les enfants doivent être accompagnés d'un adulte.

- Dimanche 28 juin
Randonnée Chaulnoise
Centre socio-culturel



PASS'VÉLO

Nouveauté, la Fédération FFVélo a mis en place le PASS'VÉLO, tremplin avant la licence :

- Tarif unique : 20 €
- Deux mois pour essayer sans engagement, assurance incluse, réductions sur toutes les randonnées FFVélo, renouvelable une fois.



POUR TOUS RENSEIGNEMENTS

Téléphone : 06 84 17 28 11
CyCloCément
Le Président, Daniel REMY

À vélo tout est plus beau !

AAE CHAULNES FOOTBALL



L'AAE Chaulnes : une saison forte en émotions avant d'écrire une nouvelle page de son histoire

La saison 2025-2026 restera sans aucun doute une saison particulière pour l'AAE Chaulnes.

Une année remplie d'émotions, de travail, de solidarité, de moments de joie mais aussi de défis, qui aura une nouvelle fois montré tout l'attachement porté au club par les joueurs, les éducateurs, les bénévoles, les dirigeants et les familles.

Sur le plan sportif, cette saison n'a pas toujours été simple.

Certaines équipes ont traversé des périodes plus compliquées, avec des effectifs parfois réduits, des blessures ou des résultats plus difficiles.

Mais malgré ces obstacles, le club a toujours continué à avancer.

Grâce à l'investissement de chacun, l'AAE Chaulnes a su garder son état d'esprit, sa convivialité et surtout son envie de faire vivre le football local. Cette saison aura également apporté de nombreuses satisfactions.

Plusieurs équipes ont réalisé de très beaux parcours et montré une réelle progression tout au long de l'année, que ce soit en football animation ou en football compétition.

Les joueuses et joueurs ont fait preuve de beaucoup d'envie, de sérieux et de motivation, récompensant ainsi le travail effectué chaque semaine par les éducateurs et les dirigeants.

Le football féminin a poursuivi son développement dans une belle dynamique.

Mais l'AAE Chaulnes, ce n'est pas seulement ce qui se passe sur le terrain.

Depuis de nombreuses années, le club vit aussi grâce à tous les moments de partage et de convivialité organisés autour du football.

Tout au long de cette saison, de nombreuses actions ont ainsi été proposées afin de faire vivre le club et de rassembler les générations.

Comme lors de chaque période de vacances scolaires, des stages ont été organisés à des tarifs accessibles afin de permettre aux jeunes de continuer à pratiquer le football dans un cadre éducatif, convivial et dynamique. Ces moments ont une nouvelle fois rencontré un très beau succès et permis de renforcer les liens entre les enfants, les éducateurs et les familles.

Cette année aura également été marquée par un énorme investissement des bénévoles lors des différentes manifestations organisées par le club.

Le Noël des enfants aura lui aussi permis de partager un magnifique moment avec les plus jeunes et leurs familles, dans l'esprit familial qui fait la force de l'AAE Chaulnes depuis tant d'années. Un moment de partage et de convivialité pour les enfants. L'organisation du réveillon du Nouvel An restera notamment un moment fort de cette saison. Derrière cette soirée, il y a eu des jours et des jours de préparation : installation, décoration, organisation, logistique, repas, service, rangement... Beaucoup de personnes se sont investies sans compter leur temps afin de faire de cet événement une réussite.

Le club tient sincèrement à remercier toutes les personnes présentes ce soir-là pour leur confiance et leur soutien.

Dans cette même dynamique, le loto-quine organisé cette saison a rencontré un très beau succès grâce à la mobilisation des bénévoles, des partenaires et de toutes les personnes venues soutenir le club.

L'AAE Chaulnes remercie chaleureusement tous les participants pour leur présence et leur fidélité.





FESTI'FOOT – JUIN 2026

Tous les mercredis du mois de juin, le terrain de Chaulnes ouvre ses portes aux enfants pour des après-midis 100 % football, plaisir et découverte !

Rendez-vous au terrain de Chaulnes de 14h à 17h.

Que tu sois déjà licencié ou simplement curieux de découvrir le football, le Festi'Foot est ouvert à tous ! Viens seul ou avec un ami pour partager un moment convivial autour de jeux, défis, petits matchs et ateliers encadrés par nos éducateurs.

C'est gratuit et ouvert à tous.

Ambiance conviviale et sportive : Initiation et amusement garantis.

Le Festi'Foot, c'est l'occasion de découvrir le football autrement, de rencontrer de nouveaux copains et de partager la passion du sport dans la bonne humeur.

Viens partager ta passion et t'amuser avec nous !



Un nouveau chapitre pour le football local ! Fusion de l'AAE Chaulnes et de l'US Marchépot.

Les prochains mois auront forcément une saveur particulière. Les tournois organisés au mois de juin (27 et 28) seront les derniers disputés sous les couleurs de l'AAE Chaulnes.

Des moments qui s'annoncent riches en émotions pour toutes celles et ceux qui ont porté ce maillot, accompagné le club ou simplement grandi au bord des terrains depuis toutes ces années.

Car depuis 1925, l'AAE Chaulnes représente bien plus qu'un simple club de football. Ce sont des générations entières de joueurs, de bénévoles, d'éducateurs, de dirigeants, de parents et de supporters qui ont construit son histoire avec passion et dévouement.

Des souvenirs, des victoires, des moments difficiles parfois aussi, mais surtout une aventure humaine qui a marqué énormément de personnes.

Et il est très important de le rappeler aujourd'hui : Cette histoire ne sera jamais oubliée, bien au contraire.

La création de l'AS Chaulnes-Marchépot ne signifie pas la disparition de l'AAE Chaulnes. Son identité, ses valeurs, son histoire et tout ce qu'il représente continueront de vivre dans ce nouveau projet.

Cette fusion n'efface rien !

Elle a été pensée pour permettre au football local de continuer à avancer, à se structurer et à préparer l'avenir dans les meilleures conditions possibles.

À partir de la saison 2026-2027, l'AAE Chaulnes et l'US Marchépot uniront officiellement leurs forces pour donner naissance à :

L'AS Chaulnes Marchépot, l'ASCM.

Face aux évolutions du football amateur, aux difficultés rencontrées par de nombreux clubs et à la volonté de proposer un projet durable aux jeunes comme aux seniors, cette union est apparue comme une évidence.

L'objectif est clair : réunir les compétences, les bénévoles, les éducateurs, les joueurs et les familles afin de construire ensemble un club solide, ambitieux et tourné vers l'avenir.

Cette union se veut équilibrée et respectueuse de l'histoire des deux clubs.

Le nouveau nom symbolise cette volonté : le "A" représentant l'AAE Chaulnes, le "S" représentant l'US Marchépot.



Grâce à vous, joueurs, éducateurs, bénévoles, dirigeants, parents et supporters, l'histoire du club continuera de vivre et d'écrire de nouvelles pages pour le football local, et pour toutes les générations à venir !

Pour toutes les personnes souhaitant rejoindre le club, que ce soit comme joueur, éducateur, dirigeant ou bénévole.

Vous pouvez nous contacter pour tous renseignements dès maintenant, Tony : 06 16 88 10 50, Rudy : 06 99 44 06 28, Alexandre : 06 66 65 13 44.

L'AS Chaulnes-Marchélepot accueillera des joueurs dans plusieurs catégories afin de permettre à chacun de pratiquer le football dans un cadre convivial, formateur et ambitieux.

Enfin, l'AAE CHAULNES souhaite remercier sincèrement toutes les personnes qui, depuis un siècle, participent à faire vivre le club : bénévoles, éducateurs, dirigeants, joueurs, parents, supporters, sponsors, partenaires et la municipalité.

Rejoignez-nous !



CATÉGORIES OUVERTES POUR LA SAISON 2026-2027

L'AS Chaulnes-Marchélepot accueillera des joueurs dans plusieurs catégories afin de permettre à chacun de pratiquer le football dans un cadre convivial, formateur et ambitieux.

ANNÉE DE NAISSANCE	CATÉGORIE
FOOT ANIMATION	
2021-2020	U6-U7 Mixte
2019-2018	U8-U 9 Mixte
2017-2016	U10-U11 Mixte
FOOT COMPETITION	
2015-2014	U12-U13 Equipes Garçons et Filles
2013-2012	U14-U15 Mixte
2011	U16
2010	U17
2009	U18 Equipes Garçons et Filles
2007 et avant...	Senior féminine
2007 et avant...	Senior
= / + 35 ans	Vétéran



RENSEIGNEMENTS ET CONTACTS

Tony : 06 16 88 10 50
Rudy : 06 99 44 06 28
Alexandre : 06 66 65 13 44



“ Ensemble, continuons à faire vivre le football local et à construire l'avenir de l'AS Chaulnes-Marchélepot. ”

OFFICE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS DE CHAULNES



RÉTROSPECTIVES :

• Samedi 24 janvier : Programmation du Warm-up Chaulnes Metal Fest.

Afin de laisser une chance à un groupe de compléter l'affiche du Chaulnes Metal Fest 2026, 12 groupes de toutes régions (Le Havre, Chartres, Amiens, Compiègne, Clermont-Ferrand, Lille, Valenciennes...) se sont « affrontés » sur scène. Le gagnant est *Stoned* de Chartres.

Au cours de ce concert, une guitare a été gagnée par Mr Tellier d'Allonville.

• Dimanche 08 février : Loto Quine. Celui-ci a rassemblé plus de 250 personnes.

• Dimanche 15 février : Salon de l'artisanat et du V.D.I. 18 exposants pour malheureusement peu de visiteurs.

• Samedi 07 mars : Soirée dansante.

Tartiflette au menu avec une animation musicale assurée par notre jeune bénévole Lubin Bocquet.

• Samedi 28 mars : Loto Quine. Celui-ci rassembla à nouveau 250 personnes.

• Vendredi 03 avril et Samedi 04 avril 24^{ème} année du Chaulnes Métal.

17 groupes à l'affiche, avec piercings, tatouages, merchandising, goodies au menu. Nous remercions M. Jean-Louis Ramecki (Maire de Puzeaux) pour la restauration des musiciens.

Liste des groupes participants :

Seth (Bordeaux), Psykup (Toulouse), Kaldeira (Saint-Denis, île de la Réunion), Naraka (Paris, Marseille), Perseide (Lyon), Jiro (Banlieue sud de Paris), Injector (Carthagène, Espagne), Progress (Amiens), Ten56 (Paris), DivniSan (autour de Bruxelles, Belgique), LocaMuerte (Région parisienne), Death Structure (Lille), Ianwill (Paris), Point Mort (Paris), Stoned (Chartres), Anna KiaRa (Moscou), Destroy Humanity (Beerzel, Belgique).

Le gagnant de la guitare :

Gautier Philippe de Meaux (77).



24^{ème}
édition
17
Groupes !

• Lundi 06 avril : Chasse aux œufs.

Au parc de loisirs, avec 150 participants.

• 18 avril et 19 avril : 8^{ème} « De tous en briques ». Avec le concours des frères Van-Dijk et 20 exposants, nous avons organisé cette 8^{ème} édition. Fort de la renommée depuis ces dernières années, nous avons accueilli 400 personnes.

Nous tenions à remercier Mme Inès Dubernard (étudiante en BTS Com.) pour son implication et son travail au sein de notre association. Lors du Métal Fest, elle a su gérer avec brio l'organisation du running order ainsi que la gestion des groupes. Son aide précieuse, nous a permis de réaliser un festival de qualité. Merci Inès pour la qualité de ton travail !

• 09 mai et 10 mai : 4^{ème} salon du Bien-être.

Une quinzaine d'exposants : Feng Shui – Voyance – Sophrologie – Relaxation – Numérologie...

• 30 mai et 31 mai : 14^{ème} convention culture japonaise « Fugu » Chaulnes.



PROCHAINES MANIFESTATIONS :

• Lundi 13 juillet : Manifestations autour du 14 juillet (renseignements à venir).

• Dimanche 09 août : Bourse « militaria » - réderie.

• Samedi 05 septembre : Forum des associations.

• 12 et 13 septembre : Convention Tattoo et exposition de voitures.

• Samedi 03 octobre : Soirée dansante.

Au menu : moules -frites, fromage et dessert OU assiette anglaise pour 15 euros (adulte) et 7 euros (- de 12 ans). Les places sont limitées.



• Samedi 10 octobre : 24^{ème} festival Overdrive. Avec en tête d'affiche Goldman Passion.

Le temps d'un spectacle, Sam et son équipe font renaître sur scène les célèbres titres de Jean -Jacques Goldman. Une aventure qui commence en 2016. Depuis, Goldman Passion a triomphé au casino de Paris et part en Tournée dans toute la France pour la saison 2026/2027.

Programmation : Goldman Passion, Interlude, Stubborn trees, Faith in agony, Abbygail, Dirty dogz, Dream teacher, Sun Water, Overdream, QN3

Ouverture : 14h30 / **Début :** 15h00

Tarifs : 22 € (prévente en mairie ou réseau France billets à partir du 1^{er} juillet) • 28 € sur place.

“ Goldman comme vous ne l'avez jamais vu ! ”

GUIDE DES ASSOCIATIONS CHAULNOISES

SPORT

AAE CHAULNES FOOTBALL

Activité : Football
Lieu : Stade, rue de Nesle
Président : Joachim Ferreira
Tél : 06 66 65 13 44 (Alexandre Lecot)

BOULE LYONNAISE CHAULNOISE

Activité : Jeu de boules
Lieu : Boudrome, rue Jean Lebas
Président : Thierry Gallais
Tél : 06 38 86 19 12
Mail : thierry.gallais0804@orange.fr

CYCLO CLUB CHAULNOIS

Activité : Cyclotourisme
Lieu : Chaulnes / Hauts-de-France
Président : Daniel Remy
Tél : 06.84.17.28.11
Mail : cycloclubchaulnois@ffvelo.fr

JUDO CLUB CHAULNOIS

Activité : Judo
Lieu : Dojo, impasse du gymnase
Présidente : Morgane Thébaud
Tél : 06 74 11 09 20
Mail : judochaulnes@gmail.com

SOCIÉTÉ DE LONGUE PAUME

Activité : Sport de balle frappée
Lieu : Terrain avenue Jean Jaurès
Président : Philippe Denorme
Tél : 06 42 37 31 11 (Thomas Lelièvre)
Mail : s.l.p.chaulnes@wanadoo.fr

CHAULNES BADMINTON

Activité : Sport de balle frappée
Lieu : Impasse du gymnase
Président : Philippe Denorme
Tél : 06 42 13 59 29
Mail : s.l.p.chaulnes@wanadoo.fr

TENNIS CLUB

Activité : Sport de balle frappée
Lieu : Terrains extérieurs, rue de la sablonnière. Terrains couverts, rte d'Hallu.
Président : Dimitri Flament
Tél : 06 18 40 02 38

RANDO CHAULNES

Activité : Randonnée pédestre
Lieu : Départ de Chaulnes
Président : Jacky Declercq
Tél : 07 66 55 31 00
Mail : marche.rando.chaulnes@gmail.com

SOCIÉTÉ DE CHASSE

Activité : Chasse
Lieu : Chaulnes
Président : Bruno Grogner
Tél : 06 03 42 08 79

TWIRLING SPORT DE CHAULNES

Activité : Twirling bâton
Lieu : Chaulnes
Président : Eric Lefevre
Tél : 07 88 29 88 23

MÉMOIRE • FAMILLE

LES PIPIOUS

Activité : Petite enfance
Lieu : Rue Poulin
Président : Mickaël Delavenne
Tél : 03 22 83 97 74
Mail : crechelespipious@gmail.com

ACPG / CATM

Activité : Cérémonies patriotiques, accompagnement
Lieu : Mairie de Chaulnes
Présidente : Nadège Latapie-Copé
Tél : 03 22 83 80 80
Mail : accueil@mairiechaulnes.fr

ACPG / CATM CANTON

Activité : Cérémonies patriotiques, accompagnement
Lieu : Canton
Président : Robert Darras
Mail : robertdarras@sfr.fr

FAMILLES RURALES

Activité : Accueil de loisirs, danse...
Lieu : École (pour le centre)
Présidente : Séverine Duquenne
Tél : 06 31 55 94 51
Mail : frchaulnes@gmail.com

CROIX ROUGE

Activité : Aide, distribution, etc...
Lieu : 36, avenue Roger Salengro
Président : Patrick Leblanc
Tél : 06 82 75 65 55 (urgence)

DONNEURS DE SANG BÉNÉVOLES DE CHAULNES ET SES ENVIRONS

Activité : Collecte de sang
Lieu : Salle Saint-Didier, 5, rue Jean Jaurès
Présidente : Marie-Aimée Beulque
Tél : 06 23 04 70 47
Mail : moude407@gmail.com

LE SOUVENIR FRANÇAIS

Activité : Relais mémoriel et historique
Lieu : Terre de Picardie
Président : Marcel Queyrat
Mail : marcel.queyrat@wanadoo.fr

CULTURE • LOISIRS MUSIQUE

BABYFOOT SANTERROIS

Activité : Football de table
Lieu : Route d'Hallu, local n°4
Président : Michaël Denis
Mail : babyfootsanterrois@gmail.com

CHORALE EN SANTERRE

Activité : Musique et chant
Lieu : Salle St Didier, 5, rue Jean Jaurès
Présidente : Thierry Lesturgez
Tél : 03 22 83 98 90
Mail : cattanitherease@hotmail.fr

CLUB DE L'AMITIÉ

Activité : Activités diverses
Lieu : Salle St Didier, 5, rue Jean Jaurès
Président(e) :
Tél : 03 22 85 44 23

MODEL CLUB DU SANTERRE

Activité : Aéromodélisme
Lieu : Terrain rue du chemin de fer
Président : Luc Rigaux
Tél : 07 52 03 98 82
Mail : modelclubdusanterre80@gmail.com

DANSES DE SALON

Activité : Danse
Lieu : Centre socio-culturel rue Poulin
Président : Claude Merlin
Tél : 07 68 32 12 73
Mail : claude.merlin2@free.fr

MOTO CLUB DESPERADOS

Activité : Balades moto
Lieu : Région
Président : Laurent Jérôme
Tél : 06 07 23 91 76
Mail : lolo3fj@gmail.com

POKER CLUB CHAULNOIS

Activité : Jeu de cartes
Lieu : Salle St Didier, 5, rue Jean Jaurès
Président : Dominique Géraut
Tél : 06 23 83 28 05
Mail : dominiquegeraut@sfr.fr

ÉCOLE DE MUSIQUE DE HAUTE PICARDIE

Activité : Musique et chant
Lieu : Place Henri Sy, 80320 Lihons
Président : Robert Billoré
Tél : 06 35 90 31 19
Mail : ecoledemusiquedehautepicardie@laposte.net

BATTERIE FANFARE

Activité : Musique et chant
Lieu : Chaulnes
Président : Grégory Devaux
Tél : 06 82 96 17 85
Mail : gregory.devaux@laposte.net

LES TRÉSORS DU SANTERRE

Activité : Marché
Lieu : Place de la Mairie de Chaulnes
Président : Joshua Potel
Tél : 06 59 75 45 27
Mail : joshuapotel@orange.fr

OFFICE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS

Activité : Manifestations diverses
Lieu : 15A, rue de la sablonnière
Président : Arnaud Noblécourt
Tél : 03 22 83 96 88
Mail : oclchaulnes@gmail.com

JUMELAGE

COMITÉ DE JUMELAGE

Activité : Animation et développement des relations entre villes jumelées (Chaulnes et Edemissen en Allemagne)
Lieu : Chaulnes et Edemissen
Présidente : Marie-Françoise Avez
Tél : 06 86 34 33 51
Mail : benoit.gance@sfr.fr

QUICHE TOMATES MOZZARELLA

INGRÉDIENTS (pour 6 personnes)

- 1 pâte feuilletée toute prête (ou 200 g de farine, 125 g de beurre, 1 pincée de sel)
- 500 g de tomates rondes
- 125 g de mozzarella
- 2 œufs
- 15 cl de crème liquide
- Sel / poivre
- Herbes de Provence



RECETTE

1. Déroulez la pâte feuilletée dans un moule et piquez le fond avec une fourchette.
2. Coupez les tomates et la mozzarella en rondelles. Répartissez-les sur le fond de tarte en rosaces en alternant les tranches de tomate et de mozzarella.
3. Dans un grand bol, mélangez les œufs, la crème liquide, le sel et le poivre, les herbes de Provence. Versez dans le moule.
4. Faites cuire environ 25 à 30 min dans le four préchauffé à 180 °C.
5. Dégustez cette tarte à la tomate dès la sortie du four, avec une salade verte. Vous pouvez parsemer d'un filet d'huile d'olive.

GRÉGORY DEVAUX

PESTO D'ORTIE

INGRÉDIENTS

- 50g de feuilles d'orties (le haut uniquement)
- 20g pignon de pin (ou amandes ou noisettes)
- 20g parmesan
- 1 cuillère à soupe de jus de citron
- 2 / 3 gousses d'ail
- 6 bonnes cuillères à soupe d'huile d'olive bio
- sel / poivre

RECETTE

1. Cueillir les orties dans un endroit loin des routes et des champs pour éviter pollution et pesticides.
2. Les laver avec un peu de vinaigre.
3. Ajouter ensuite tous les ingrédients dans un mixeur qui hache finement.
4. Selon la consistance voulue, ajouter de l'huile d'olive si ce n'est pas assez onctueux.
5. Ajuster sel/poivre selon votre goût

Régalez-vous !

AMANDINE MENDY



MARCHÉ de
CHAULNES
Produits et Saveurs du Terroir

LE 2^{ÈME} DIMANCHE
DE CHAQUE MOIS
DE 8H30 À 12H00

PLACE DE
LA MAIRIE

Retrouvez nous sur facebook :
Marché du terroir
"Les trésors du Santerre"



11 JANVIER 08 FÉVRIER 08 MARS 12 AVRIL 10 MAI 14 JUIN 12 JUILLET
09 AOÛT 13 SEPTEMBRE 11 OCTOBRE 08 NOVEMBRE 13 DÉCEMBRE

Les mots cachés en vacances

H	N	Z	F	L	C	H	I	E	N
W	A	B	T	O	C	S	D	H	T
N	T	O	H	S	Q	E	T	I	R
H	E	I	G	A	W	C	S	W	A
E	G	S	D	R	K	N	A	T	N
T	A	S	K	A	I	A	B	R	S
L	L	O	V	P	D	C	L	O	A
O	P	N	I	F	E	A	E	R	T
C	M	H	U	B	M	V	C	Z	Y
P	D	E	C	A	L	G	V	U	J

PLAGE
TRANSAT
CHIEN
SABLE
GLACE
VACANCES
PARASOL
BOISSON



Remets les lettres dans l'ordre

LES VACANCES

Remets les lettres dans l'ordre pour former un mot



APRL SOA



HCTAAEU ED ASELB



ERCEM OSLAERI



SNAADLSE



SEUA ED ASBEL



NULETEST ED LLOEIS



TALLIOM ED NAIB

Petite blague

La maîtresse de Toto interroge ses élèves :

« D'après vous, qu'est ce qui est le plus près de chez nous, la lune ou le Royaume-Uni ? »

Sûr de lui, Toto lève la main :

« La lune Madame ! »

« Ah bon ? et pourquoi dis-tu ça Toto ? »

« Ben c'est facile, la lune, je la vois depuis ma fenêtre de chambre et pas le Royaume-Uni ! ».

SIÈGE ET PRISE D'ARRAS - 1640

LA DERNIÈRE CAMPAGNE DU DUC DE CHAULNES

La reprise de Corbie par les Français, le 14 novembre 1636, marqua un tournant dans la Guerre de 30 ans ; non seulement les Espagnols avaient été contraints de se replier sur Arras et Lille, mais la garnison qu'ils avaient laissée dans Corbie avait dû capituler.

Le retentissement dans toute l'Europe de cette victoire ardemment voulue par Louis XIII et Richelieu, fut considérable.

En 1637, l'armée du Cardinal de La Valette prit Landrecies (juillet) et La Capelle (septembre). En 1638, le maréchal de Châtillon échoit devant

Saint-Omer comme devant Hesdin. Cependant, il put reprendre Le Catelet. En 1639, le marquis de Feuquières fut capturé par les Espagnols après son échec devant Thionville. Toutefois, le maréchal de La Meilleraie parvint à s'emparer de Hesdin.

Désormais, toute la stratégie de Louis XIII consistait à éloigner vers le nord la frontière entre la France et les Pays-Bas espagnols. Pour cela, il souhaitait établir une véritable ceinture de places fortes et de villes fortifiées de Dunkerque à Sedan. « La partie centrale, autour du Cateau et de Landrecies, tenait assez bien depuis 1638. La partie occidentale en revanche ne tenait que par Hesdin... . Dunkerque, Saint-Omer et Arras étaient toujours contrôlées par les Espagnols. » (H. Sacchi).

Louis XIII décida de s'emparer d'Arras, position-clé de l'Artois. La ville avait été pour cette



Porte d'eau. Fortifications Arras

raison puissamment fortifiée par les Espagnols ; Henri IV n'avait pu s'en emparer en 1597. Depuis, on avait l'habitude de dire : « Quand les Français prendront Arras, les souris mangeront les chats ».

Tout ceci coûtait fort cher. Les démarches diplomatiques diverses et la constitution d'armées supplémentaires ne pouvaient être assurées que par des augmentations d'impôts. Des révoltes fiscales dans le Quercy et le Périgord (1636) avec les « croquants », et en Normandie (1639) avec les « va-nus-pieds » furent durement réprimées ; il y eut des exécutions puis des amnisties...



Louis Antoine de Bourbon Condé (jeune)

En avril 1640, trois armées commandées respectivement par le duc de Chaulnes*, le maréchal de La Meilleraie** et le maréchal de Châtillon***, rassemblant au total 23000 fantassins et 9000 cavaliers, convergèrent sur Arras.

Dès leur arrivée, à la fin avril devant la ville, les Français, sous la direction de l'ingénieur militaire Antoine de Ville, commencèrent à creuser des tranchées et édifièrent des bastions. Le roi et le cardinal de Richelieu se rejoignirent à Magny (au-

jourd'hui Guiscard) et arrivèrent à Amiens le 19 juin. De là, ils entreprirent d'inspecter les positions françaises entre le fleuve Somme et Arras. Richelieu, de passage à Arras, se réjouit de constater que « les Français remuaient aussi bien la terre que les Hollandais ». Comme pour la reprise de Corbie, il fallait établir une circonvallation, de manière à interdire à la garnison espagnole toute possibilité de sortie et empêcher d'éventuels renforts de la rejoindre : « Un camp retranché avec des forts, des redoutes, des fossés larges de dix-huit pieds et profonds de douze avait été édifié tout autour de la ville. »

Le jeune duc d'Enghien, futur grand Condé, rejoignit l'armée française au début du mois de juillet ; âgé de 19 ans, il faisait là ses premières armes. Trois ans plus tard, c'est lui qui, à la tête de l'armée française, remporta la victoire de Rocroi.

Le Cardinal-infant Ferdinand d'Autriche, fils du roi d'Espagne Philippe III et gouverneur des Pays-Bas espagnols, rassembla une armée placée sous les ordres du général Langlois pour secourir Arras. Celle-ci dut battre en retraite devant les positions françaises. Le Cardinal-infant décida alors d'y ajouter des renforts et d'en prendre lui-même le commandement.

Ferdinand d'Autriche avait la réputation d'être un bon stratège et les trois maréchaux français s'interrogèrent sur la tactique à adopter face à ce nouveau danger : fallait-il l'affronter en plaine ou demeurer dans les retranchements de l'armée française ? Hésitants, ils adressèrent un message au cardinal de Richelieu dont le quartier général était au château de Luchaux, près de Doullens. Celui-ci leur répondit aimablement que leur mission était de prendre Arras, que leurs têtes en dépendaient et que la décision leur appartenait.

Finalement, le Cardinal-infant refusa la bataille et encercla les troupes françaises qui assiégeaient Arras. Ainsi, les Français qui encerclaient la ville furent, à leur tour, encerclés. Rapidement, ils commencèrent à manquer de nourriture et de munitions. De plus, les conditions d'hygiène se dégradèrent.

Edmond Rostand, dans sa pièce de théâtre « Cyrano de Bergerac », met admirablement en scène cette situation (acte 4) : les cadets de Gascogne, dont faisaient partie les deux principaux héros de cette pièce, étaient parmi les soldats français assiégeant

Arras. Cyrano s'entretient avec deux de ses compagnons :

« Cyrano : Il faut être léger pour passer ! Mais je sais qu'il y aura ce soir du nouveau. Les Français mangeront ou mourront, si j'ai bien vu...

Le Bret : Raconte !

Cyrano : Non. Je ne suis pas sûr...vous verrez !

Carbon : Quelle honte, lorsque l'on est assiégeant, d'être affamé !

Le Bret : Hélas ! Rien de plus compliqué que ce siège d'Arras : Nous assiégeons Arras, nous-mêmes, pris au piège, le Cardinal-infant d'Espagne nous assiège.

Cyrano : Quelqu'un devrait venir l'assiéger à son tour. »

Cyrano, le vrai, qui n'était ni de Bergerac, ni de Gascogne, était effectivement présent lors du siège d'Arras ; il s'était engagé à l'âge de 18 ans et s'appelait en réalité Savinien De Cyrano****. Blessé brièvement à la gorge lors des combats, il abandonna la carrière militaire, troquant l'épée pour la plume.

A Doullens, Richelieu entreprit la formation d'un convoi de vivres et de poudre qui serait escorté de plusieurs milliers d'hommes.

Le 02 août 1640, le cardinal-infant déclencha l'attaque des positions françaises, tandis que depuis la ville, l'artillerie espagnole ouvrait le feu. Les soldats français, bien qu'épuisés et affamés résistèrent farouchement. Cependant, les Espagnols parvinrent à s'emparer de la redoute Rantzau (ou Roussau), position clé du dispositif français ; la situation devenait périlleuse. Tallemant des Réaux rapporte que le maréchal de Chatillon « ...receût un coup de mousquet dans son escharpe ; la balle s'arresta au nœud...Il eut un cheval tué entre ses jambes d'un coup de canon : « Ah ! » dit-il sans s'esmouvoir, « ces gens-là sont importuns ; cela n'est point plaisant. J'avois là un bon cheval. M. de Chaulnes, qui estoit le plus ancien mareschal, luy vint dire, le fort de Rousseau estant pris : « Monsieur, tout est perdu, les ennemis sont dans les lignes. « Bien, bien ! » répondit-il, « je les aime mieux là qu'à Brusselles. »

Soudain, le maréchal de La Meilleraie, aperçut au loin une troupe en marche ; c'était le convoi envoyé par Richelieu. Perçant les lignes ennemies, le maréchal rejoignit les hommes de tête et reconnut du Hallier qui commandait les renforts : 19000 hommes escortant des centaines de chariots. Derrière du Hallier venaient 900 cavaliers consti-



1^{er} Duc de Chaulnes

tués de jeunes gens issus de la noblesse sous les ordres de Cinq-Mars, le favori de Louis XIII. Ces cavaliers se précipitèrent sur les Espagnols de la redoute Rantzau et s'en emparèrent. Les Français encerclés acclamèrent les soldats de du Hallier ; l'espoir changeait de camp. L'armée du Cardinal-infant recula et se replia sur Lille.

Cependant, la ville bien qu'affamée ne capitula pas tout de suite. Il fallut que, le 7 août, l'explosion d'une mine placée sous la muraille grâce à une galerie souterraine, creusée par les Français, ouvrît une brèche permettant aux soldats de Louis XIII de pénétrer dans la ville.

Manquant de nourriture et de munitions, la ville d'Arras capitula le 9 août. Les Arrageois, très catholiques, demandèrent et obtinrent que l'édit de Nantes ne leur soit pas appliqué. Les honneurs de la guerre furent accordés à la garnison espagnole qui sortit de la ville tambours battants, drapeaux en tête et arquebuses sur l'épaule.

Avec malice, les Français reprirent le dicton les concernant en supprimant une seule lettre pour écrire : « Quand les Français rendront Arras, les souris mangeront les chats. »

Avec la prise d'Arras, la France reprenait le contrôle de l'Artois qui, depuis Louis XI, avait été l'objet de conflits avec la Maison de Bourgogne puis avec l'Espagne. Louis XIV complétera l'œuvre de son père en s'emparant de Saint-Omer en 1677.



Louis Antoine de Bourbon Condé (adulte)

Après la prise d'Arras, le duc de Chaulnes poursuit sa fonction de gouverneur de Picardie avant d'être nommé gouverneur de l'Auvergne. Il mourut le 30 octobre 1649 à Paris.

Marcel Queyrat
Président Honoraire
du Comité cantonal du Souvenir Français



Illustrations par Martial Fouquet
Artiste peintre



NOTES :

* Honoré d'Albert, premier duc de Chaulnes (1581-1649) fut nommé maréchal en 1619 grâce à son frère, alors favori du jeune Louis XIII. Il était excellent cavalier et habile duelliste mais n'avait alors aucune formation militaire ; avec ténacité et courage, il sut l'acquiescer au fil des années.

** Maréchal de La Meilleraie (1602-1664). Charles de La Porte, marquis puis duc de La Meilleraie, duc de Rethel et Pair de France, fut nommé Grand Maître de l'artillerie de France en 1632 ; on le surnommait « le preneur de villes ».

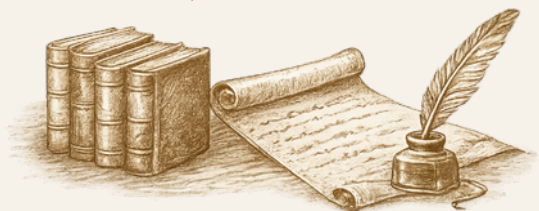
*** Le Maréchal de Châtillon (1584-1646) issu de la grande famille protestante des Coligny, était un militaire toujours calme et prudent mais peu impressionnable. Il était particulièrement fidèle à son roi. Après son échec face au duc de Soissons à La Marfée (1641) il fut écarté de toutes responsabilités par Richelieu.

**** Savinien de Cyrano, né de parents de petite noblesse, avait ajouté à son nom « de Bergerac » en prenant le nom d'une terre que sa famille possédait en région parisienne. Il est notamment l'auteur de « Histoire comique des États et Empires de la Lune », et « Histoire comique des États et Empires du Soleil ».



BIBLIOGRAPHIE :

- Tallemant des Réaux, *Historiettes*, Ed. La Pléiade, Gallimard, 1961.
- Sacchi Henri, *La guerre de trente ans*, T. 3, Ed. L'Harmattan, 1991.
- Rostand Edmond, *Cyrano de Bergerac*, Ed. Le Livre de poche, 1964.
- Petitfils Jean-Christian, *Louis XIII*, Ed. Perrin, 2008.
- Queyrat Marcel, *Chaulnes de Picardie*, Ed. Les Petits Ruisseaux, 2024.





SAMEDI
10
OCTOBRE
2026

EVENTS AGENCY PRODUCTIONS
vous présente

GOLDMAN PASSION EN CONCERT

GOLDMAN PASSION

by Sam



À PARTIR DE 14H30 - CENTRE SOCIO-CULTUREL DE CHAULNES

Programme : GOLDMAN PASSION, INTERLUDE, STUBBORN TREES, FAITH AGONY,
ABBYGAIL, DIRTY DOGZ, DREAM TEACHER, SUN WATER, OVERDREAM, QN3

Renseignements à venir